



# La Journée Vinicole

WWW.JOURNEE-VINICOLE.COM

N° 22 353

LE QUOTIDIEN DES VINS ET SPIRITUEUX DEPUIS 1927

AVRIL 2009

## Développement durable



### TONNELLERIE

Trop peu d'adeptes à la certification forestière



### BOUCHAGE

Le liège en tête



### EMBALLAGE

Réduire l'impact de fabrication



### LE PHOTOVOLTAÏQUE

Un investissement rentable, porteur d'avenir



édition spéciale

<b>EDITO</b>	P 3
<b>OBJECTIF TERRES 2020</b> Pour construire une agriculture durable	P 4-5
<b>STRATÉGIE</b> Les mêmes, problématiques que le marketing	P 6-7
<b>TONNELLERIE</b> Trop peu d'adeptes à la certification forestière	P 8-9-10
<b>BOUCHAGE</b> Le liège en tête	P 11-12-13
<b>EMBALLAGE</b> Réduire l'impact de fabrication	P 14-15-16
<b>LE PHOTOVOLTAÏQUE</b> Un investissement rentable, porteur d'avenir	P 17-18-19
<b>DISTILLERIE</b>	P 20-21-22-23

## Ouvrez vous de nouveaux espaces

Elargissez votre audience et communiquez plus loin avec les supports spécifiques de **JV International** !

Special Edition  
**VINEXPO**  
**2009**



- ✓ 2 supports spécifiques
- ✓ Anglais & Français
- ✓ 65.000 exemplaires
- ✓ 20 pays ciblés
- ✓ Des prix compétitifs

hebdomadaire

The JV International's  
**Weekly Issue**  
[www.journee-vinicole.com/gb](http://www.journee-vinicole.com/gb)



Tel : 04.67.07.52.66 - Fax : 04.67.71.76.88  
publicite@journee-vinicole.com  
[www.journee-vinicole.com](http://www.journee-vinicole.com)

**Rédaction**

Céline Bourgeois, Sharon Nagel, Yuiko Toda, Jacques Bertin, Guy Combaluzier  
redaction@journee-vinicole.com

Magazine réalisé par

l'ensemble de la rédaction

Et la participation de Christelle Zamora

**Service commercial**

Nathalie Savary

publicite@journee-vinicole.com

**Siège, rédaction, services administratifs, commerciaux et techniques :**

Parc Cresse-Saint-Martin

34660 Courmonsec

Tél. : 00 33 (0)4 67 07 52 66

Fax : 00 33 (0)4 67 71 76 88

contact@journee-vinicole.com

http://www.journee-vinicole.com

**Édition**

Fondée en 1927, La Journée Vinicole est éditée par JV Presse Info,

RCS Montpellier

Siret : 503 806 937 00010

Code APE 5813Z

N° de TVA intracommunautaire :

FR9450380693700010

N° ISSN : 0151-4393

Commission paritaire : 0409 T 87409

**Gérant – Directeur général :**

Patrick Mayenobe

**Conception et mise en page :**

Pascal Gloaguen

**Impression :**

Arceaux 49 – Parc Euromédecine

1027, rue de la Croix Verte

34000 Montpellier

Dépôt légal à parution

© 2009 JV Presse Info

La Journée Vinicole

Parc Cresse-Saint-Martin

34660 Courmonsec

Tél. : 00 33 (0)4 67 07 52 66

Fax : 00 33 (0)4 67 71 76 88

**Service abonnements :**

Sophie Colin

abonnements@journee-vinicole.com

La Journée Vinicole :

France et étranger : 178 euros TTC/an

**Service Annonces légales**

**et Petites annonces :**

Micheline Piro

saisie@journee-vinicole.com

**Diffusion nationale et internationale**

Toute reproduction, même partielle,

des articles publiés dans cette

édition sans accord de la société

éditrice est interdite, conformément

à la loi du 11 mars 1957 sur la

propriété littéraire et artistique.

Photos de couverture :

**Crédit(s) photo(s) :**

Tonnellerie Damy

La Journée Vinicole

tous droits réservés

# Ensemble, bâtissons un monde plus intelligent

Pour la circonstance, nous oublierons Descartes, qui en 1630 déclarait : « l'homme doit se rendre maître et possesseur de la nature ». C'est malheureusement ce qu'il fit, en prenant à la lettre et au premier degré ce précepte. A l'aune des deux derniers siècles, l'on peut aujourd'hui en mesurer les conséquences. Pour analyser la situation, les paroles d'Einstein, nous paraissent plus adaptées : « Notre époque se caractérise par la profusion des moyens et la confusion des intentions. » Il faut bien l'avouer, les progrès techniques du développement économique nous ont totalement aveuglés. Les crises successives du capitalisme, notamment lors des chocs pétroliers de 1973 puis de 1979 auraient pu nous alerter. Il n'en fut rien. La crise plus générale de 2008, nous secoue actuellement en profondeur. Sera-ce suffisant, pour nous ouvrir les yeux ? Nous permettra-t-elle d'en tirer les enseignements ? Allons nous enfin réagir et changer nos comportements ? Le productivisme vénéré a montré ses limites. Production, capital, travail, les principaux piliers du système avaient négligé et fait oublier, une quatrième variable fondamentale : la terre. Nous sommes dans un monde complexe dont les ressources ne sont pas infinies. Par conséquent, nos choix sont tout, sauf simples. Ils ont forcément de multiples conséquences.

C'est la nouvelle donne du XXI<sup>e</sup> siècle; initier une démarche nouvelle, en mettant en adéquation progrès technique, productivité et respect de l'environnement.

Cette approche ouvre sur des changements de conception du monde, qui passe par: agir local, penser global. Les enjeux environnementaux et sociaux nécessitent de nouvelles heuristiques qui intègrent le caractère global du développement durable, bâti sur des schémas viables. Il faut avoir recours à des systèmes intelligents pour repenser notre façon de produire, de transformer, de nous déplacer, de transporter les marchandises, de transférer l'argent. Il faut faire la transition vers une société faible en carbone et efficace en ressources.

Ces grandes mutations ne peuvent reposer dans les seules mains des politiques. Il faut aussi que les entreprises s'activent. Elles ont un rôle important à jouer dans ce processus de transformation. Elles doivent abandonner la dictature de l'immédiateté pour raisonner sur le long terme en reprenant tous les paramètres des process actuels, afin de les faire évoluer vers des principes simples en limitant les intrants chimiques, en raisonnant les moyens de productions et de transformation, en gérant mieux les consommations d'énergie, en repensant les chaînes logistiques. Agir ainsi, c'est jouer gagnant pour soi et pour le monde.

Une nouvelle philosophie de la vie, dont nos enfants se montreront reconnaissants.

**Robert Amalric**



# Pour construire une agriculture durable



**L'agriculture et la forêt doivent aujourd'hui à la fois produire plus pour répondre aux besoins des 9 milliards d'individus attendus en 2050 et produire mieux pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité. La construction d'une agriculture durable permettra de répondre à cette double nécessité. Telle est l'ambition d'Objectif Terres 2020, plan pour un nouveau modèle agricole français construit à partir des réflexions menées dans le Grenelle de l'environnement, des assises de la forêt et de celles de l'agriculture et autour de démarches innovantes, écologiquement durables et productives.**

Objectif Terres 2020 identifie 5 voies pour y parvenir : la réduction de l'usage et de l'impact des produits phytosanitaires, l'engagement de chaque entreprise agricole dans le développement durable, le développement des potentialités de l'agriculture biologique, la remise de l'agronomie au centre de l'agriculture, et l'adaptation des pratiques aux territoires. Cette démarche part du constat que l'agriculture et la forêt doivent relever 5 défis majeurs : une meilleure utilisation de l'eau qui se raréfie, la restauration du bon état écologique des eaux, une contribution à la richesse de la biodiversité et des paysages, la protection des sols agricoles, une meilleure maîtrise de l'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique. Objectif Terres 2020 définit 60 mesures qui sont autant de réponses et de propositions pour relever ces défis et mettre en œuvre ces voies. Parmi ces mesures figurent notamment les plans d'action qui constituent la mise en œuvre concrète du Grenelle de l'environnement : le plan Ecophyto 2018, le plan performance énergétique des exploitations, le plan agriculture biologique, et la certification environnementale des exploitations agricoles.

## Le plan Ecophyto 2018

Mis en place à la suite du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 a été rendu public en septembre 2008 par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Ses deux principaux objectifs sont d'une part de réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018, si possible, moyennant la mise en place de méthodes alternatives, et, d'autre part, de supprimer progressivement les 53 molécules les plus préoccupantes, en fonction de leur substituabilité. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies.

Le plan Ecophyto 2018 prévoit notamment de diffuser le plus largement possible auprès des agriculteurs les pratiques connues, économes en produits phytosanitaires (réseau de 3 000 fermes pilotes) ; de dynamiser la recherche sur les cultures économes en pesticides et d'en diffuser largement les résultats ; de renforcer, par la formation, la compétence de l'ensemble des acteurs de la chaîne pour réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires (permis d'achat nécessaire à compter de

2014) ; de surveiller en temps réel les maladies et ravageurs des cultures afin d'avertir les exploitants et leur permettre de mieux cibler les traitements (bulletin de surveillance gratuit).

Le plan prévoit également de retirer du marché des produits contenant les substances les plus préoccupantes : 30 substances utilisées dans 1 500 produits ont été retirées fin 2008, 10 substances supplémentaires seront retirées fin 2010.

## Le plan performance énergétique des exploitations agricoles

Le plan performance énergétique du ministère de l'agriculture et de la pêche, préparé en concertation avec la profession agricole, a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles. Il bénéficie de l'engagement de partenaires, notamment du secteur énergétique.

La consommation directe d'énergie (fioul, électricité...) par l'agriculture représente 2 % de la consommation française mais 6 % en moyenne des charges d'exploitations. S'y ajoutent les consommations indirectes liées aux engrais, à l'alimentation animale... Réduire la consommation d'énergie fossile, et promouvoir les énergies renouvelables (biogaz, solaire...), tel est le double objectif poursuivi par le plan pour atteindre un taux de 30 % d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013.

Le plan PPE se fonde sur un large développement des diagnostics de performance énergétique des exploitations. Dans chaque exploitation seront identifiées les améliorations possibles (économies d'énergie, modifications des pratiques agricoles). Seront également détectées les possibilités de produire des énergies renouvelables. Les pratiques permettant de réduire la consommation (réglages des tracteurs, conduite économe) seront encouragées. Les

équipements utilisant moins d'énergie seront promus. Ce plan sera complété par de la recherche et de l'innovation.

Le plan bénéficie pour 2009 d'une enveloppe de 35 millions d'euros, dont 30 au titre du plan de relance de l'économie, contribuant à la réalisation des diagnostics énergétiques et d'un certain nombre d'investissements destinés à améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles.

Un dispositif unique de financement abondé par des crédits nationaux et européens, fixe la liste des investissements éligibles. Les investissements qui peuvent être subventionnés au titre de ce plan sont des équipements d'économie d'énergie (matériaux d'isolation des bâtiments, échangeurs thermiques...), les équipements de production d'énergies renouvelables (chauffe-eau solaire, séchage solaire des fourrages, chaudières à biomasse, pompes à chaleur...), les bancs d'essai de tracteurs (la consommation de fioul peut être significativement diminuée par le contrôle et le réglage des machines agricoles), et les unités de méthanisation de la biomasse. Les dossiers de demande sont disponibles dans les directions départementales de l'agriculture (DDAF et DDEA).

## La certification environnementale des exploitations agricoles

De nombreux agriculteurs sont déjà engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement. Il s'agit parfois de démarches de filières, intégrées au cahier des charges d'une production, de territoires ou de projets individuels, faisant ou pas l'objet d'une certification.

La certification environnementale des exploitations vise à identifier et fédérer les démarches existantes



afin de les rendre plus efficaces pour l'environnement et plus lisibles pour la société. L'objectif est que 50 % des exploitations françaises puissent être engagées dans ces démarches en 2012. Une expérimentation est en cours dans 5 départements, dont les premiers résultats sont attendus pour ce mois d'avril 2009.

Cette certification répond au besoin exprimé dans les travaux du Grenelle de l'environnement d'identifier les exploitations engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement. Une telle identification est en effet indispensable pour permettre la reconnaissance et la valorisation de ces démarches par les partenaires qui souhaitent les accompagner : pouvoirs publics, transformateurs, distributeurs, consommateurs.

Le dispositif est élaboré par un comité opérationnel rassemblant l'ensemble des acteurs intéressés à savoir la profession agricole, les organisations de défense de l'environnement, les organisations de consommateurs, les représentants de l'aval (industriels, distributeurs) et les administrations concernées.

La certification environnementale concerne les thématiques biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion des engrais, gestion de la ressource en eau voire consommation énergétique.

Le dispositif de certification progressive s'articule ainsi selon 3 niveaux.

Le 1er niveau correspond au respect des exigences environnementales de la conditionnalité des aides communautaires : exigences en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé publique, de santé des végétaux... auxquelles s'ajoute la nécessité pour l'exploitant de

réaliser un auto diagnostic, qui peut être accompagné par une structure extérieure.

Le 2ème niveau s'appuie sur des obligations de moyens correspondant à des exigences figurant dans un référentiel (cahier des charges) et s'articule avec les démarches existantes qu'elles soient sectorielles (charte des bonnes pratiques,...), horizontales (agriculture raisonnée,...), territoriales ou liées à la certification de produits. Les démarches existantes peuvent être validées à ce niveau si elles comportent des exigences permettant de respecter le référentiel et si leur dispositif de certification en respecte les principes. Une exploitation peut également être certifiée de niveau 2 sans être engagée dans une autre démarche.

Le 3ème niveau s'appuie sur des niveaux d'indicateurs à atteindre permettant de mesurer les performances environnementales des exploitations pour les thématiques retenues.

## Le plan agriculture biologique

Repris dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le plan «Agriculture biologique : horizon 2012» vise à tripler les surfaces actuelles cultivées en « bio » et à les porter à 6 % de la surface agricole française d'ici 2012.

Le plan se décline en 5 axes : la structuration des filières «bio», recherche, développement et formation, la restauration collective, l'adaptation de la réglementation, et faciliter la conversion et la pérennité des exploitations agricoles « bio ».

Le principal frein au développement de la production AB en France tient à la faible organisation des filières. Le plan Bio donne priorité à la structuration des filières.

« Avenir Bio » : l'Agence BIO est dotée d'un fonds de 3 millions d'euros par an pendant les cinq années du plan (soit 15 millions d'euros sur la période de 5 ans) afin de contribuer à la structuration des filières. Ce fonds va permettre de soutenir les projets professionnels (collecte, transformation, commercialisation) de dimension nationale ou supra régionale, permettant l'accroissement de l'offre de produits «bio» en France, afin répondre à la demande des consommateurs et des collectivités publiques.

Les investissements des entreprises de transformation du secteur de l'agriculture biologique bénéficient d'une priorité au sein des fonds d'intervention stratégique des industries agroalimentaires (FISIAA) du ministère de l'agriculture.

Le dispositif de recherche et de développement en agriculture biologique est réorganisé, et ses moyens accrus. La France participe activement aux projets européens de recherche sur la Bio. L'enseignement agricole s'implique de plus en plus dans l'agriculture biologique.

L'introduction progressive de produits biologiques dans la restauration collective publique de l'État est clairement encouragée depuis mai 2008, l'objectif étant d'atteindre 20% d'approvisionnement en bio d'ici 2012. Ce développement doit permettre notamment de pérenniser des filières d'approvisionnement locales.

Afin de favoriser les conversions et le maintien des exploitations, le crédit d'impôt applicable aux exploitations biologiques a été reconduit jusqu'en 2010. Il est doublé à compter des revenus 2009. Le plafond de 7500 euros par exploitation de

mesures agroenvironnementales permettant de soutenir la conversion vers le bio a été supprimé. Le développement de la production bio est pris en compte dans le bilan de santé de la Pac négocié en 2008 sous présidence française de l'Union européenne. Les préfets de Région sont chargés de la mise en oeuvre du dispositif.

Le plan vise également à favoriser une adaptation de la réglementation tant au niveau national que communautaire.

Depuis le 1er janvier 2009, une nouvelle réglementation européenne est entrée en vigueur (règlement (CE) 834/2007), qui réaffirme les grands principes de l'agriculture biologique : gestion durable de l'agriculture, respect des équilibres naturels et de la biodiversité, promotion des produits de haute qualité dont l'obtention ne nuit ni à l'environnement, ni à la santé humaine, ni à la santé des végétaux, des animaux ou à leur bien-être.

Elle rappelle également l'interdiction d'utilisation des OGM et des pesticides chimiques de synthèse, et son champ est élargi, à la vinification et à l'aquaculture.

**TONNELLERIE**  
**DAMY PÈRE & FILS**  
- MEURSAULT -

*Nous cultivons  
notre différence*

Zone Artisanale des Champs Lins \_ BP 1 - 21190 Meursault  
Tél.: +33 (0)3 80 21 49 40 \_ Fax : +33 (0)3 80 21 49 49  
[www.tonnellerie-damy.com](http://www.tonnellerie-damy.com)



# Les mêmes problématiques que le marketing ?



**La mise en pratique du développement durable soulève une multitude d'interrogations tant sa complexité est grande. Quels sont les enjeux des différents aspects qu'il couvre ? Quelle voie une entreprise doit-elle suivre ? Quelles obligations s'imposeront-elles dans les années à venir ? Et quel coût cela entraîne-t-il pour les entreprises ? Ce sont autant de questions que nous avons posées à Yohan Castaing, consultant-formateur en marketing management du vin.**

**A l'heure actuelle, l'expression «développement durable» est omniprésente. Pensez-vous pour autant que la filière vitivinicole le met en pratique, et si oui, est-ce à bon escient ?**

Non. Force est de constater qu'à l'heure actuelle l'ensemble des outils de développement durable sont des outils de management. Il est inutile, par exemple, de faire un bilan carbone® simplement pour faire un bilan carbone®. Le but est double : premièrement, améliorer l'impact sur l'environnement, ce qui nécessite un suivi et la mise en place d'outils pour réduire sa production de carbone. Deuxièmement, il permet de faire ce que l'on appelle du « cost killing », ou réduction des coûts. Aujourd'hui, le développement durable n'est absolument pas utilisé dans cet objectif. Il est simplement utilisé pour un effet d'annonce et s'acheter ainsi une éco-responsabilité. Dans la filière vitivinicole, des stratégies ne sont pas encore mises en place. Il y a un important travail de pédagogie à réaliser, mais aussi d'inscription dans un dispositif managériel de l'ensemble des outils du développement durable. En cela, la norme ISO 14001 peut aider. Elle permet d'entrer dans une stratégie de gestion du management et de la qualité, obligeant ainsi à mettre en place des outils, des contrôles, des vérifications...

**Quels sont ces outils ?**

Pour notre part, nous avons mis en place plusieurs solutions, parmi lesquelles le rapport de développement durable, adapté au monde du vin et réalisé selon le guide SD 21000 validé par l'AFNOR.

Dans le cadre de ce rapport, il est possible de faire de l'auto-déclaratif ou de nous demander de réaliser un audit. Cette logique-là n'est pas encore intégrée dans le monde vitivinicole. Nous pensons que la seule réalisation du bilan carbone® par les entreprises ne sera pas suffisante et qu'elles devront prouver que, sur l'ensemble de leur stratégie, elles s'intègrent dans un système de développement durable. Le seul moyen de mettre en valeur une telle stratégie, c'est de communiquer là-dessus. Or, une communication sporadique, une fois sur le bilan carbone®, une autre fois sur l'aspect social, n'est pas souhaitable.

**Pour quelle raison ces logiques ne sont-elles pas mises en œuvre dans la filière ?**

Cela s'explique par des questions de coûts et de compétences. L'une des problématiques du développement durable, notamment dans les enjeux sociaux, c'est l'emploi des compétences. On sait pertinemment aujourd'hui que dans la filière vin, les compétences en termes managériels sont très limitées. Elles n'ont jamais été confrontées à des problématiques managérielles très complexes de par l'atomicité des acteurs et par le fonctionnement même de la chaîne de valeur. Dans le vin, un producteur produit, un négociant commercialise et un distributeur distribue. Chacun a son rôle. Or, aujourd'hui, tout cela est en mouvement et il faudra acquérir des compétences beaucoup plus larges. Tout cela en tenant compte du problème fondamental des vins en général, notamment que les marges sont tellement faibles, qu'il est très complexe de faire des

investissements en matière de développement durable.

**Le développement durable se limite-t-il donc aux grandes entreprises ?**

Effectivement, et c'est pour cela que nous avons mis en place un second outil qui verra le jour très prochainement. Il s'agit de faire son bilan carbone® par internet. A l'heure actuelle, un bilan carbone® peut coûter entre 5 000 et 15 000 euros, voire beaucoup plus. Il est financé par l'ADEME à 25% ou à 50%, c'est variable. Mais les propriétaires n'ont pas les moyens actuellement de consacrer ne serait-ce que 5 000 euros à un bilan carbone®. Toujours sur la base de l'auto-déclaratif - le bilan carbone® n'étant que de l'auto-déclaratif - ce système permettra au viticulteur de réaliser son propre bilan carbone® dont nous validerons l'ensemble du process, à un coût bien inférieur. S'il souhaite être aidé par l'ADEME, nous le mettrons en relation avec l'Agence par l'intermédiaire d'un consultant maison ayant suivi la formation de l'ADEME.

**Le bilan carbone® n'est que le début. Les producteurs auront-ils les moyens après de mettre en œuvre toutes les mesures requises par la suite ?**

Dans tous les cas, ils n'auront pas le choix. La Commission européenne va obliger le bilan carbone® pour toutes les entreprises européennes d'ici à trois ou quatre ans. Le vin ne pourra pas passer outre. C'est un coût qu'il faudra donc intégrer. La problématique, c'est que si les professionnels attendent l'obligation, d'autres acteurs plus novateurs ne

les auront pas attendus et les auront dépassés. Constatons que dans tout le processus bilan carbone®, nous sommes obligés de faire confiance à ce que les entreprises déclarent. Aucun audit ne permet de vérifier les déclarations faites par les entreprises. Dans le développement durable à l'heure actuelle, il ne s'agit que de l'auto-déclaratif. En même temps, cela permet de limiter les coûts. Le rapport de développement durable coûtera aux alentours de 2 000 ou 3 000 euros pour une année, avec par la suite des renouvellements annuels, qui seront moins onéreux. Au départ, il faudra donc consentir environ 4 000 euros pour ensuite passer à 1 000 euros pour les renouvellements successifs. C'est un coût qu'il faudra intégrer dans la gestion de l'entreprise. Si le renouvellement n'est pas obligatoire, il soulève la même problématique que le bilan carbone® : si l'on ne s'en sert pas, si l'on ne communique pas dessus, cela ne sert à rien. Le but du rapport est de le renouveler pour pouvoir faire le point chaque année sur ses évolutions. Les acteurs, qu'ils soient suisses, anglais, allemands ou la grande distribution française, demandent déjà un rapport de développement durable. C'est quelque chose qui va entrer dans les mœurs de manière importante.

**On réalise donc d'abord le bilan carbone®, puis le rapport de développement durable et ensuite on le renouvelle chaque année...**

En réalité ce sont deux choses différentes. On n'est pas encore obligé de faire un bilan carbone® ou de s'inscrire dans une logique de développement durable. Le

bilan carbone® n'est qu'un outil de développement durable qui, lui, ne porte pas uniquement sur l'écologie ou les émissions de carbone. Lorsqu'un organisme réalise un bilan carbone®, le but premier est de compenser les émissions de carbone. Or, les organismes qui les réalisent actuellement dans la filière vin n'achètent pas de la compensation carbone, donc cela ne sert à rien. Certes, le but ultime est de réduire soi-même les émissions mais si l'on veut s'afficher dès aujourd'hui comme étant « carbon neutral », il faut acheter des crédits carbone. C'est tout le problème du secteur vin. Les autres secteurs d'activité, lorsqu'ils font leur bilan carbone®, donnent de l'argent à une association de compensation carbone. Or, la filière vin ne le fait pas. Il n'y a aucune obligation de compenser.

## **A quel horizon s'instaurera l'obligation de compenser ?**

Normalement, en 2010 ou 2011, mais dans la mesure où les lois ne sont pas encore votées, je pense que ce sera plutôt en 2015.

## **On a l'impression qu'il existe une multiplicité d'outils de mesure de son bilan carbone®. Dans ce contexte, ne vaut-il pas mieux attendre qu'un outil unique se mette en place ?**

En réalité, le bilan carbone® est déjà dépassé. Il s'agit d'une méthodologie française reconnue en Europe, chartée par l'ADEME. Mais il ne prend pas en compte les spécificités des différents secteurs d'activité ni la globalité du cycle de vie d'un produit. Dans le vin, la famille des entrants - c'est-à-dire tous les produits que l'on achète - sera toujours très importante dans le bilan puisqu'on y intègre les bouteilles. Or, les acheteurs - les négociants par exemple - n'ont pas d'emprise sur la production de bouteilles et cela augmente leur bilan carbone®. En revanche, il existe aussi l'analyse de cycle de vie ou ACV où l'on prend en compte les spécificités de chaque secteur d'activité et qui permet d'aller beaucoup plus loin. On ne cherche pas à calculer sa compensation carbone, mais plutôt à optimiser l'ensemble des stades du cycle de vie. L'optimisation n'est pas le but du bilan carbone®. Notons que, si un petit viticulteur n'aura pas les moyens de faire réaliser une ACV, un gros acteur n'aura aucun intérêt à financer un bilan carbone® ; il vaut mieux qu'il fasse réaliser une ACV

parce qu'il y recherche l'optimisation qu'elle entraînera, les avantages managériaux. Enfin, soulignons que les retombées médiatiques de la réalisation d'un bilan carbone® sont nulles. Cela n'intéresse absolument pas les médias de connaître les émissions carbone d'une entreprise; ce qui les intéresse, c'est de comprendre la stratégie derrière, voir ce que fait l'entreprise pour l'ensemble du développement durable.

## **Justement, quelles sont les possibilités de marketing pour le développement durable ?**

Si aujourd'hui l'on souhaite faire une étiquette « carbon neutral » suite à la réalisation d'un bilan carbone®, c'est très simple, il suffit de faire de la compensation carbone et pour cela il faut payer. Qui est capable de le faire à l'heure actuelle ? Mais, faire du développement durable ne porte pas que sur le respect de la vigne. Il faut aussi qu'il y ait une gouvernance des pratiques managériales, il faut se préoccuper des enjeux sociaux au sein de l'entreprise (les conditions de travail, l'emploi des compétences, l'hygiène, la sécurité et la santé), ainsi que des enjeux économiques : la relation commerciale, la politique tarifaire... Tous ces éléments sont des enjeux de développement durable que l'on ne peut pas mettre en avant sur une étiquette de vin. En revanche, si l'on affiche sa neutralité carbone, à un moment donné, les associations de consommateurs et personnes chargées de charter le développement durable, demanderont de voir des preuves d'un vrai développement durable. Si une entreprise n'a pas mis en place auparavant les outils du développement durable, elle ne pourra pas le prouver.

## **Quels sont les autres écueils auxquels la filière est confrontée ?**

Le développement durable en est à ses prémices aujourd'hui dans le monde du vin, mais il risque de connaître les mêmes problématiques que le marketing. Si l'on n'investit pas dans des outils stratégiques, opérationnels et de contrôle, les acteurs ne seront pas capables de dire ce que leur apporte le développement durable. Ils ne pourront dire ce qu'il a coûté. Pour le marketing, ou l'oenotourisme par exemple, on s'aperçoit que les acteurs ont investi des sommes non négligeables, et que cela ne leur rapporte rien. Ils estiment donc que

le marketing ne fonctionne pas, mais cela tient du fait qu'ils ont mis en place uniquement l'outil et non une stratégie marketing. C'est donc voué à l'échec. Idem pour l'oenotourisme : il ne suffit pas d'ouvrir un caveau de vente et d'afficher un label touristique. Les clients ne viendront pas pour autant. Il ne faudrait pas que le développement durable prenne la même route. Ce serait un flop retentissant.

## **Quelles économies le développement durable permet-il de générer ?**

Ce sont des économies réalisées sur le long terme. On intègre le développement durable dans une stratégie globale et on met en place des outils visant l'amélioration de l'image de la société et la création de valeur ajoutée, soit pour créer de la valeur ou pour se différencier de ses concurrents, ce qui crée aussi de la valeur. Dans la mesure où il faut revoir l'ensemble de la chaîne de valeur, cela permet dans le même temps de faire du « cost-killing », donc de limiter les coûts. Les acteurs sont gagnants à deux endroits : en aval, parce qu'ils créent une fidélisation consommateur, de par une différenciation par rapport à ses concurrents, puis en amont, parce qu'ils limitent les coûts sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Tout acteur qui met en place une stratégie de développement durable devrait avoir cette logique-là. Après, se pose la question de la différenciation en cas de multiplication des démarches de développement durable. C'est justement par les outils que l'on met en place, par l'intelligence du marketing durable, que l'on arrive à créer des positionnements différents.

## **Peut-on parler à l'heure actuelle de demande de produits issus du développement durable ?**

Oui. Dans le baromètre de l'agence bio, le vin est le produit qui progresse le plus depuis un an. Dans les réseaux bio, cela montre que le vin commence à être intégré comme produit biologique. Ensuite, avec l'ensemble de la communication actuelle autour du développement durable, les consommateurs sont demandeurs d'activité de développement durable. Les jeunes consommateurs sont demandeurs de ce type de produit. C'était déjà le cas de manière latente, pour se différencier de ses parents avec des valeurs différentes. Cette demande

de durabilité se retrouve même dans les aspirations professionnelles des jeunes : il y a des secteurs d'activité ou des types d'entreprises où ils ne souhaitent pas travailler pour des raisons de valeurs sociales. Il est déjà compliqué dans la filière vitivinicole d'embaucher des cadres, donc un opérateur qui met en place une démarche de développement durable ne le fait pas uniquement pour ses consommateurs mais aussi pour acquérir des compétences externes.

## **Enfin, que penser des packagings de type PET ou Tetra Pak au nom du développement durable ?**

S'ils ne sont pas intégrés dans une stratégie globale, cela n'a aucune valeur. S'ils ne sont pas réalisés pour un segment de consommateurs bien spécifique, capable d'accepter des PET ou des Tetra Pak, ce sera un échec retentissant. En revanche, créer un produit bien ciblé pour un segment de marché capable d'adopter ce genre de packaging ne pose aucun problème. Ne voyons pas dans les PET ou les Tetra Pak, un outil miracle pour faire du développement durable. Quel est d'ailleurs le bilan de certains conditionnements ? Aujourd'hui il n'est pas prouvé que les PET soient moins consommateurs de carbone que le verre. Le verre se recycle alors que pour le PET, c'est relativement complexe. Quid de la conservation des produits en PET ? Dans tous les cas, essayer de créer un nouveau packaging sur un produit existant, en gardant les codes de l'ancien, ne peut qu'être une erreur marketing. C'est ce qui a failli arriver aux BIB. Heureusement, les acteurs ont compris qu'il fallait leur donner une nouvelle image. Dans certains circuits, l'acceptation des produits issus du développement est plus facile. C'est le cas des réseaux spécialisés dans le bio, mais dans la GD classique il faut être en mesure de tout prouver, d'où l'intérêt du rapport de développement durable. Certains distributeurs ont également une meilleure image de développement durable que d'autres : Carrefour par exemple a fait une ACV, très coûteuse, alors que Leclerc a fait un simple bilan carbone®. Le consommateur finira par faire la différence. L'une des principales règles est celle de la transparence : à partir du moment où l'on dit ce que l'on fait, même si l'on a des notes négatives, on annihile toute critique de la part du consommateur.

*Propos recueillis par Sharon Nagel*

# Tonnellerie : trop peu d'adeptes à la certification forestière

**Depuis quelques années, la certification forestière a fait son chemin dans l'industrie du bois. Chaque jour, de nouveaux acteurs s'engagent pour la préservation des forêts. La législation française issue du Grenelle y est elle aussi favorable et la certification forestière pourrait devenir de fait une véritable condition du marché y compris pour les tonneliers.**

« **A** l'ONF, toutes les forêts domaniales sont certifiées PEFC, les bois de tonnellerie le sont donc de fait sous réserve qu'ils soient effectivement français et que ce soit vérifié. C'est donc au tonnelier d'établir qu'il a une chaîne de traçabilité documentaire qui vient établir l'origine de ses bois » commente Anne Bossy, chef du département commercial bois à l'Office national des forêts (ONF). Le merrain, utilisé pour la production de douelles provient des chênes sessiles et pédonculés, deux essences feuillues très répandues dans l'Hexagone mais des chênes sont encore importés des pays de l'Est. Il n'en reste pas moins que le principal fournisseur d'arbres à

merrain reste l'Office national des forêts (ONF). Pour une marque, un groupe, avoir un programme qui s'inscrit dans une démarche de développement durable devient incontournable. De plus en plus d'industriels de la filière bois sont tenus par leurs partenaires de fournir des produits « éco-certifiés ». Les exigences de la grande distribution française et anglaise ne cessent de le montrer par des revendications accrues sur la neutralité carbone des produits.

## Une démarche volontaire

« Le PEFC est un système qui atteste d'un mode de sylviculture durable : autrement dit, le mode de sylviculture assure un équilibre entre exploitation et renouvellement. L'ONF en est

le plus bel exemple au monde » souligne Laurence Petiteaux, marketing manager chez Seguin Moreau, la tonnellerie du groupe Oeneo qui a opté pour cette démarche. Pour elle, l'achat de chênes originaires de forêts domaniales entrent logiquement dans cette chaîne de contrôle. En Europe, le monde forestier bénéficiant déjà d'un système organisé a choisi d'imposer son propre label, le Pan European Forest Council (PEFC). Celui-ci est une alternative à celui imposé par les associations de protection de la nature, le Forest Stewardship Council (FSC) sensé certifier la gestion des forêts (en zone tropicale) d'où proviennent les produits à base de bois. L'obtention d'une certification PEFC induit plusieurs acteurs de la chaîne de production : « elle suit un principe de chaîne de contrôle depuis la forêt, incluant l'exploitant forestier, le mérandier, puis le tonnelier. Il faut donc intégrer une chaîne dont tous les acteurs sont certifiés PEFC. Chacun s'inscrit donc dans cette suite de contrôle et doit entreprendre des démarches individuelles pour démontrer qu'il est capable d'assurer le suivi des flux de bois tout au long du processus. Il faut répondre à un cahier des charges très précis (entrée/sorties matières) calqué sur la norme ISO. Pour être crédible, l'audit est réalisé par un organisme tiers, indépendant et accrédité » développe Laurence Petiteaux. Les associations que sont WWF ou Greenpeace ont très vite exigé que les grosses centrales d'achat (Castorama, Mr.Bricolage,...) s'approvisionnent exclusivement à partir de produits certifiés FSC si bien que désormais le logo figure sur la plupart des catalogues destinés au consommateur.

« En France, la démarche s'est répandue en amont en 2002, en préparant les professionnels

de la forêt, les exploitants et les entreprises du secteur. L'éco certification permet aussi une valorisation du produit dans la communication, démontrant que l'entreprise a intégré la gestion durable » note Philippe Ferro, responsable développement certification au FCBA, Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement. Aussi, pour cette tonnellerie de Cognac, la démarche s'est-elle faite dans la continuité des actions engagées. « Nous sommes à l'écoute des évolutions du marché et nous essayons d'anticiper les tendances pour y répondre. Nous n'avons subi aucune pression. Au contraire, notre démarche est plutôt innovante. Elle est bien reçue de la part de nos clients avec des sensibilités différentes selon les marchés. Tous n'en sont pas au même niveau de maturité » éclaire Laurence Petiteaux.

Pour autant, la démarche n'est pas généralisée dans le secteur très traditionnel de la tonnellerie même si cette orientation est connue au sein de la fédération des Tonneliers de France. « Aucune action commune n'est pour l'instant en cours, chaque tonnelier ayant sa stratégie à mettre en place » conclut-elle.

## Des réactions tardives

« D'abord, il y a une dizaine d'années, nous avons créé une marque de certification produit, CTB fût de tradition française, à laquelle ont adhéré les tonnellerie les plus traditionnelles du secteur. Cette certification portait surtout sur le séchage et une exigence de douze mois. Certains tonneliers s'estimant au-dessus de cette exigence n'ont pas adhéré à la marque. Depuis les choses ont évolué d'une part, sur la gestion durable des forêts et d'autre part, sur la traçabilité des bois » actualise Philippe Ferro. Sur ce





dernier point, cela fait deux ans maintenant que les tonneliers demandent à l'organisme de vérifier l'origine de leurs bois.

« Nous avons sensibilisé les titulaires depuis très longtemps mais les tonneliers s'appuyant sur leur marque maison, n'ont pas vu immédiatement l'intérêt du système. Par contre, ils semblent plus intéressés par l'empreinte carbone que par une marque de développement durable » décrit Philippe Ferro. Toutefois, selon ce dernier : aujourd'hui sur la cinquantaine de tonneliers français référencés, une quinzaine pourraient franchir le pas et une dizaine obtenir une certification s'ils le voulaient. Dans ce secteur d'activité, l'engagement d'un confrère dans une gestion durable de la forêt ne laisse pas les autres indifférents. C'est, en quelque sorte, un exemple, d'autant qu'il a obtenu, depuis 2005, la certification

PEFC, système de certification de la gestion forestière durable et qu'en 2007, il a signé pour cinq ans, une convention de partenariat avec l'ONF. D'autres acteurs devraient sous peu s'engager vers cette orientation, notamment ceux de l'amont : les mérandiers.

« Il est bien certain que d'autres acteurs de la tonnellerie vont adopter cette démarche. J'en reviens à la nécessité de prendre son 'éco responsabilité'. La tonnellerie est un très gros consommateur de chêne. Il est donc logique qu'elle assume son rôle, mais encore une fois, chaque démarche doit être individuelle, même si elle s'inscrit dans un projet environnemental collectif » estime Laurence Petiteaux

### Le coût de la certification

Même si la démarche reste volontaire, à l'avenir un négociant en bois de différentes origines sera amené à avoir les deux



systèmes de certification s'il veut valoriser son bois. La mise en place et le suivi d'un tel dispositif a un coût non négligeable, quel que soit le référentiel adopté. Au final, les surcoûts liés à la certification seront supportés par l'ensemble des maillons de la filière et en premier lieu par les producteurs.

« Le coût du PEFC pour le tonnelier est fonction de son chiffre d'affaires, au niveau de la contribution à la marque, il faut

compter entre 100 et 5 400€ pour une certification PEFC. Ensuite il faudra supporter le coût d'un audit annuel de 1 000 à 1 100 € la journée pour la surveillance annuelle » précise Philippe Ferro.

« Si certains avaient espéré que les labels FSC et PEFC permettraient de vendre leurs bois plus chers, l'alternative à terme risque de se résumer entre vendre ses bois à condition qu'ils aient un label, ou ne pas

suite page 10

ATTEINDRE LA PERFECTION  
EST UN ACCOMPLISSEMENT.  
L'ATTEINDRE TOUJOURS  
EST UN ART.

La perfection atteinte, Tonnellerie Quintessence se donne les moyens de la répéter. Afin d'assurer à nos clients une qualité toujours égale, nous contrôlons chaque détail de notre production : achat des grumes, transformation en merrains, séchage à l'air libre, chauffe.

Notre objectif principal étant de vous fournir un niveau inégalé de confiance.

C'est un art que vous saurez apprécier.



Tonnellerie  
Quintessence  
Bordeaux



# Tonnellerie : trop peu d'adeptes à la certification forestière

suite de la page 9

les vendre du tout » relève un responsable de l'ONF.

## Des réserves de bois durables

Au regard de la préservation des ressources, on peut encore s'interroger sur l'épuisement des réserves de chênes en France à moyen ou long terme. Il y a deux ans, une étude menée par les DRIRE Aquitaine et Poitou-Charentes avec le Cabinet SCMC (Mérignac Gironde), évaluant à moyen et long terme les perspectives du secteur de la tonnellerie, a cependant laissé planer des inquiétudes sur le sujet.

L'étude signale que : « l'offre française en chêne de qualité semble atteindre ses limites, ce qui pose la question d'un changement de fournisseurs en faveur des

pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) ou du risque de recours à des technologies moins consommatrices en bois français. » Une question à laquelle Laurence Petiteaux donne une réponse plus nuancée : « *En ce qui concerne les chênaies françaises gérées par l'État, un épuisement des réserves de chênes à moyen ou long terme paraît fort improbable compte tenu du mode de gestion. Je pense plutôt qu'on assistera à un rajeunissement des peuplements exploités. Au lieu de récolter des chênes de 180 à 200 ans, et bien ils en auront peut-être seulement 120, mais ça ne remet pas en question le cycle de régénération. Il faut savoir que la superficie forestière française augmente chaque année.* »

Christelle ZAMORA

## Des pistes de progrès pour améliorer le Développement durable

Le dernier Vinitech a mis en lumière plusieurs nouveautés qui se réclament plus durables. Une nouvelle tonnellerie proposait par exemple une barrique en kit. C'est un procédé qui se revendique unique et écologique, car il permet de réduire de 50 % la consommation de chêne noble nécessaire à la fabrication du fût. Seule la partie des douelles au contact du vin est issue de grains fins, l'extérieur étant fait de chêne commun et assemblé avec un polymère. Le thermoformage est réalisé sous presse à haute fréquence. Usinées individuellement par la suite, les douelles sont identiques, ce qui facilite le montage et l'assemblage dans les chais, avec également une optimisation du transport puisque la barrique en kit est plus facile et moins volumineuse à transporter qu'un fût plein d'air.

Dans l'idée du développement durable, il y a aussi la régénération des barriques qui se développe comme en témoigne un des signalements aux trophées Vinitech. Attendre près de 200 ans, en moyenne, pour avoir un chêne (dont on n'utilise qu'une partie d'ailleurs) transformé en fût et qui connaîtra 5 à 6 millésimes, à condition de bien l'entretenir... Aussi, l'idée a fait son chemin de redonner un avenir à ces barriques et plusieurs méthodes sont maintenant bien éprouvées. Selon les sociétés, les travaux se font chez le professionnel ou par aller retour dans les entreprises spécialisées. Il y a des techniques pour lesquelles on démonte le fût avant de le raboter et de le nettoyer pour éviter les contaminations. On peut en profiter pour retourner les fonds et exposer le côté qui n'a pas vu le vin, presque neuf. On peut même refaire une chauffe de recuisson, afin de typer les arômes avant de le renvoyer pour une seconde vie. Attention, car le fût ne se comporte pas exactement comme un neuf. Selon certaines études, par rabotage, on élimine les 3 mm de bois au contact du vin ainsi que le tarte qui empêche le passage d'air, ce qui redonne une oxygénation ménagée, mais attention, car elle est plus marquée qu'avant. Il y a d'autres techniques comme celle où l'on passe tout simplement par le trou de bonde, sans démontage des douelles ni des fonds, pour réaliser un gommage par projection d'un abrasif naturel puis deux traitements d'aseptisation, par la vapeur et au dioxyde de soufre. Ce procédé physique élimine les dépôts organiques et minéraux (tartres, sulfates, matières colorantes, colloïdes) ainsi que le film microfloral de surface et d'imprégnation du bois (moisissures, bactéries, levures installées dans les anfractuosités du bois). Deux traitements successifs d'aseptisation, à la vapeur sèche et au gaz sulfureux sous pression, permettent de se garantir d'une contamination, tandis que l'on retrouve une partie de la chauffe initiale. Après sa seconde vie dans la filière vinicole, le fût peut même être régénéré, et prendre un nouveau départ dans les spiritueux.

Jacques Bertin

innovation  
technologie  
écologie

**Tonnellerie Renaissance**  
L'Art de l'Alliance

55, rue du Jardin Public  
33000 BORDEAUX - FRANCE  
Tel +33 (0) 5 33 58 96 75  
Fax +33 (0) 5 33 58 85 06  
contact@tonnellerie-renaissance.com  
www.tonnellerie-renaissance.com



Photo Dioniland



# Le liège en tête des obturateurs les plus favorables au développement durable

**Aujourd'hui, chacun cherche à réduire son impact écologique face à la prise de conscience générale sur les retombées de son activité sur la planète. Beaucoup s'y mettent par choix de vie et d'autres pour séduire des consommateurs attachés à ces valeurs qui deviennent de nouvelles opportunités commerciales. Ceux-ci savent-ils vraiment, ce qui est meilleur pour la nature ? On peut en douter, car le verre par exemple, qui communiquait déjà sur son recyclage dans les années 80, a une des perceptions environnementales les moins négatives auprès des consommateurs alors qu'il est, en fait, beaucoup moins bon en matière de gaz à effet de serre que l'outre à vin, si on fait le calcul pour 1 litre. On doit aujourd'hui réfléchir son produit en terme d'éco-conception, car l'approche durable va prévaloir partout, même si elle ne se fera pas au même rythme dans tous les pays, et le bouchage des vins n'échappe pas à cette nouvelle donne économique.**



La Fédération Française des Syndicats du Liège (FFSL) s'intéresse au développement durable depuis plusieurs années, mais l'année 2008 a été particulièrement fructueuse de ce point de vue. Pour sensibiliser l'opinion publique à l'importance et aux conséquences du choix du mode de bouchage, la FFSL s'est engagée en mars 2008, avec l'appui d'une société portugaise, dans une pétition sur Internet visant à la gestion durable des forêts et à la replantation de chênes liège. L'objectif fixé au départ qui était de 10 000 signatures recueillies a été largement dépassé avec pratiquement 15 000 émargements. Cela a permis de remettre en valeur plusieurs hectares de subéraie en Catalogne, le Bassin méditerranéen étant la zone de prédilection du chêne-liège, le seul arbre dont on puisse utiliser l'écorce pour réaliser des bouchons. Il y a aussi eu des plantations qui ont été réalisées et, aussitôt que les conditions seront réunies, des chênes liège seront levés dans des zones qui ont été touchées par les incendies. L'idée est de maintenir un écosystème intéressant dans des zones où le liège était en train de reculer.

## L'écomatériau par excellence

Les forêts sont depuis longtemps une

source de progrès pour les hommes. Le bois est une matière première, sans doute parmi les premières d'ailleurs que l'homme a utilisées, incomparable au plan du développement durable. Autant par culture que par nécessité, les professionnels du bois ont certainement été les pionniers du développement durable. Le bois est un écomatériau remarquable. L'arbre en effet produit un matériau renouvelable, recyclable et varié, que l'homme récolte depuis toujours. Il s'est intéressé particulièrement au chêne, car ses qualités physiques l'ont plébiscité. Léger et peu dense, il est biodégradable, tout en en possédant une durabilité élevée dans le temps. Cette résistance lui a d'ailleurs permis de remplacer les amphores, sous forme de tonneaux, mais à l'époque de celles-ci, on utilisait déjà le liège pour les boucher.

Les arbres fixent le CO<sub>2</sub> pour leur croissance et luttent ainsi contre les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ils préservent la biodiversité, comme dans les régions portugaises de l'Alentejo et de l'Algarve où les forêts de chênes liège abritent et protègent toute une panoplie d'espèces de plantes, d'oiseaux et de mammifères qui y vivent, notamment le lynx ibérique dans les zones les plus reculées. Les forêts participent à la lutte contre la

désertification, en réduisant l'érosion et en augmentant la rétention de l'eau. Le travail du liège permet aussi de maintenir l'équilibre socio-économique des régions productrices, notamment de la péninsule ibérique, l'Espagne et le Portugal représentant la majorité des ressources en liège naturel de la planète. Les Etats ont compris depuis longtemps qu'il fallait gérer au mieux la forêt. En France l'ordonnance royale de Brunoy, en 1346, demande déjà aux forestiers de gérer la forêt de telle sorte que « Les bois se puissent perpétuellement soutenir en bon état »!

Aujourd'hui, la ressource forestière est en recul dans le monde, quoiqu'en progression en Europe. Les forêts couvrent encore près de 30% des terres émergées. Réservoir de la diversité biologique terrestre, elles participent aussi à la lutte contre les changements climatiques. La forêt fait l'objet d'une protection accrue au niveau international, mais également à l'échelle de l'Europe, avec la Résolution d'Helsinki en 1993. La forêt a encore beaucoup à apporter aux hommes. On compte sur elle pour résoudre les grands enjeux du développement durable : lutte contre les changements climatiques, développement des énergies renouvelables, conservation de la

biodiversité, qualité de l'eau, prévention contre les risques naturels... tout en continuant à assurer, au meilleur niveau, sa fonction essentielle de production de bois, mais aussi de liège. Cette matière première aux qualités incomparables est particulièrement intéressante à exploiter et généreuse. Une fois prélevée sur l'arbre, dans des conditions étudiées pour ne pas blesser l'individu, elle repousse et une dizaine d'années après environ, on peut revenir lever le liège et cela une vingtaine d'années après la plantation et durant plus d'un siècle ! Sur le pourtour méditerranéen, du Portugal à l'Algérie, on estime que 100 000 personnes vivent du travail du liège grâce à la filière bouchons.

## L'empreinte la plus « verte »

En France, la production de liège est en déclin, avec encore quelques zones dans le Var, en Corse et dans les Pyrénées-Orientales, mais la filière de transformation est encore bien présente. La FFSL regroupe 3 syndicats de bouchonniers, représentant 18 entreprises et 19 sites de tailles diverses en France. Ces sociétés réalisent les dernières étapes de fabrication et de finition des bouchons en liège, à partir de bouchons semi-finis (pièces de liège mises en forme définitive), en

suite page 12



# Le liège en tête des obturateurs les plus favorables au développement durable



suite de la page 11

provenance des principales régions productrices de liège (Portugal, Espagne, Italie). En accord avec ses adhérents, la Fédération a travaillé pour mesurer l'impact environnemental représenté par la globalité de la filière de transformation du liège en France. Une démarche Bilan Carbone a été menée, selon la méthodologie de l'ADEME, sur chacun des sites des adhérents de la Fédération. Pour cette opération, plusieurs objectifs étaient fixés. Tout d'abord voir où chacun en était, en termes d'émission de gaz à effet de serre. Savoir ensuite s'il y avait des marges de progression et les déterminer précisément, en comparant les meilleurs et les moins bons des sites étudiés.

L'étude a été conduite par Cairn Environnement, entre mai et octobre 2008, sur la base du bilan français des émissions de gaz à effet de serre, selon le protocole de Kyoto, année 2006 - CITEPA. Le périmètre de la FFSL pour la réalisation de ce Bilan carbone a pris en compte le fret amont (bouchons, produits chimiques, emballages), la fabrication des produits chimiques utilisés, la fabrication et la fin de vie des emballages des bouchons, l'énergie consommée sur

les sites y compris les émissions internes de fluides frigorigènes, l'énergie consommée sur les sites sous-traitants a mesurer, ainsi que les déplacements de personnes pour les voyages professionnels et pour les trajets domicile/travail des employés, la gestion des déchets directs produits sur site, les immobilisations des machines, des véhicules et bâtiments présents sur site. La livraison chez les clients a été comptabilisée, tout comme la gestion en fin de vie des bouchons. Seules les étapes de fabrication des bouchons en liège, soit l'ensemble des étapes de transformation du liège, depuis la levée des chênes-lièges en subéraie jusqu'à la production des bouchons expédiés vers la France, n'ont pas été prises en compte. Au final, la Fédération a pu réaliser le bilan global de toute l'activité française de transformation des bouchons en liège, ce qui lui permet d'envisager les meilleures pistes de progrès collectifs à l'échelle de la filière française du bouchon en liège. Une fois validées, ces pistes seront déclinées en plan d'actions à l'intérieur de chaque entreprise adhérente. Fin 2008 donc, et sans prendre en compte la fin de vie des bouchons, ce bilan global représentait 8 600 tonnes

de CO<sub>2</sub>, hors puits de carbone, soit l'équivalent des émissions moyennes de 1 000 Français. Un bilan plutôt faible, mais que la Fédération souhaite malgré tout diminuer collectivement. Elle s'est engagée sur une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 10% à l'horizon 2010, à périmètre équivalent. Les principales sources d'émissions sont les transport des bouchons, la fabrication des matériaux d'emballage pour leur transport, la consommation d'énergie et les déplacements de personnes. Des pistes d'amélioration ont été choisies et une étude complémentaire a été lancée pour l'optimisation des conditionnements des bouchons visant à améliorer ce bilan au niveau du fret. Concernant la comparaison entre les différents bouchages, les différentes études publiées constatent que les bouchons en liège sont ceux qui émettent le moins de gaz à effet de serre. Une étude d'un groupe portugais qui portait sur l'analyse de cycle de vie, c'est-à-dire prenant en compte les données de production, celles liées à la séquestration des gaz à effet de serre et à la fin de vie des bouchons, montre que l'avantage est encore plus important en faveur du

liège. Selon cette étude comparative, menée par PricewaterhouseCoopers, durant trois ans et prenant en compte les émissions de CO<sub>2</sub> aux différentes étapes du cycle de vie, c'est-à-dire la production, le transport, l'embouteillage et la fin de vie, les émissions totales pour 1 000 bouchons sont de 1,4 g eq. CO<sub>2</sub> pour le liège, tandis que le synthétique est à 14,7 et la capsule aluminium à 37,1, soit 10 fois plus pour le bouchage synthétique et un coefficient multiplicateur de 26 pour la capsule aluminium. La différence est énorme. Le principal atout du liège est la séquestration du gaz carbonique par les forêts. Celle-ci est même accélérée quand on lève le liège. Une étude réalisée en Extramadure montre qu'on la double pratiquement. En enlevant le liège du chêne on favorise la photosynthèse et donc l'arbre piège beaucoup plus de CO<sub>2</sub>. D'où l'importance qu'il y a à continuer à exploiter le liège dans les forêts. C'est un arbre extraordinaire : plus on l'exploite, mieux c'est pour la planète ! Les problématiques des systèmes concurrents sont relativement simples, c'est tout ce qui concerne la production de matière première. La génération du liège par l'arbre est le résultat de cette photosynthèse et ne nécessite donc pas d'énergie fossile ou thermique contrairement à ses concurrents. Elle affiche un bilan neutre pour la matière première, tandis que les autres sont beaucoup plus gourmands. L'aluminium peut presque être considéré comme une catastrophe écologique de ce point de vue, à la fois pour l'énergie nécessaire à l'extraction du minerai et surtout pour son traitement, en vue de sa fabrication.

L'image « verte » du bouchon en liège naturel est encore renforcée par la gestion des forêts de chêne liège selon les préconisations du Forest Stewardship Council (FSC), organisation non gouvernementale indépendante qui a développé un système de certification des produits forestiers reposant sur deux attestations : un certificat de gestion forestière, qui s'adresse aux opérateurs de la forêt, d'une part, et de l'autre, un certificat de chaîne de contrôle (ou



chaîne d'approvisionnement et de transformation) qui s'adresse aux entreprises d'exploitation forestière ou de négoce des bois, aux entreprises de première et deuxième transformation du bois et aux réseaux de distribution et de commercialisation. Des forêts sont déjà certifiées tandis que le référentiel et les contrôles sur les produits finis ne sont pas encore en place. On ne peut pas encore parler de bouchon «bio», mais déjà des entreprises utilisent pour la fabrication des bouchons le minimum de produits chimiques, compensant par un rinçage intensif à l'eau recyclée, après un procédé de lavage spécifique. Le marquage est réalisé au feu (et non à l'encre) et les traitements de surface se font à base de cire animale ou végétale.

## Des progrès à venir en matière de GES

Suite à l'étude de la Fédération du liège, les plus gros postes vont être étudiés de près. Le premier poste à considérer, c'est le fret amont et aval. La Fédération a évoqué la création d'autoroute de la mer pour amener le liège de la péninsule ibérique, mais c'est très compliqué à mettre en œuvre et cela demande un tel changement dans les mentalités que cela reste actuellement à l'état de projet. Pour étudier la faisabilité réelle, une étude

est cependant en cours, au niveau de la CE Liège, dont les résultats ne seront disponibles que d'ici quelques mois, mais on parle d'un coût près de 15 fois supérieur ! Les professionnels sont donc réservés, surtout en cette période difficile. Le développement durable ne peut quand même pas se faire à tout prix.

Autre poste d'émission, il y a aussi la consommation d'énergie. Selon le climat, lié à la localisation géographique par exemple, les écarts sont conséquents. Il faut se pencher sur le chauffage des usines et la dimension des sites. Pour améliorer l'empreinte carbone de la filière liège, des bilans énergétiques vont être réalisés dans les usines avec pas mal d'économie possibles sur des endroits, par exemple, qui n'ont pas besoin d'être chauffés comme ils le sont aujourd'hui. Une autre dépense considérable est constituée par les déplacements de personnes. Il y a les trajets du personnel, du domicile au travail. C'est de l'ordre d'un peu plus d'1 km par bouchon vendu ! Suite à ce bilan, des systèmes de covoiturage se sont d'ailleurs déjà mis en place dans les plus grands sites. Il y a aussi les déplacements professionnels qui sont des postes très gourmands et avec énormément de disparité entre les sites, certains étant assez

proches de leur clientèle et d'autres beaucoup plus éloignés. Sur ce poste qui représente 1 200 tonnes eq CO<sub>2</sub>, l'avion représente le quart des dépenses. Il est difficile cependant de persuader les adhérents de la Fédération de ne plus prendre l'avion ou du moins de mieux gérer leurs déplacements, même si des tests ont été réalisés avec des outils de visioconférence, par exemple. Cela peut permettre d'éviter de gaspiller quelques voyages, mais ce n'est pas cela qui va permettre les plus grosses économies.

Les principales pistes d'amélioration du bilan reposent plutôt sur une consommation d'énergie moindre, concernant la maîtrise du chauffage des bâtiments à partir de diagnostic de performance énergétique. Il y a aussi le fret amont des bouchons qui peut être amélioré en travaillant sur l'optimisation des conditions de transport avec des rangements étudiés pour cela. Déjà en changeant de types de conditionnement et en modifiant les fréquences d'approvisionnement, des progrès ont été réalisés. Pour le fret aval, et l'expédition vers les clients, la Fédération réfléchit à la

possibilité d'alléger les emballages, mais c'est déjà plus compliqué car ils protègent les bouchons pendant les manutentions. On a étudié par exemple la diminution de 20 % des emballages carton, ce qui permettrait de gagner près de 3 % du bilan Carbone global, mais ce n'est pas évident car il faut quand même veiller à la qualité des bouchons à livrer chez le client. On réfléchit plutôt à optimiser au maximum les conditionnements, c'est-à-dire à mettre plus de bouchons sur une palette en améliorant le rangement des marchandises.

L'objectif de réduction de 10 % des émissions de GES à l'horizon 2010 devrait être atteint voire dépassé à périmètre équivalent. C'est très incitatif, car il y a des retombées directes pour les adhérents, par les économies que représentent les actions de réduction de l'impact de la filière bouchons en liège sur l'environnement. Dans cette époque de crise économique globale, cette diminution des dépenses est déjà une bonne nouvelle pour les entreprises qui feront, en plus, un geste pour le futur de notre planète !

Jacques BERTIN



**NOUVELLE GAMME ISSUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

*Millesime*  
**bio** LOGIQUE

**De vrais bouchons dans la logique "bio" !**

Pour cette gamme de bouchon, le liège provient des forêts du Groupe Piedade (2000 hectares certifiés "Agriculture Biologique" et FSC). Il est ensuite entreposé le plus naturellement du monde et bénéficie d'un bouillage sans chimie, avec de l'eau toujours saine, recyclée en continu, grâce à une station d'épuration, certifiée APCER.

Ces bouchons sont enfin finalisés par Millésime Cork qui applique désormais **un procédé unique de traitement de surface à la cire d'abeille, certifié** 

Rarement bouchon issu de l'agriculture biologique n'a été aussi loin dans la logique "bio" !

**NOUVEAU**  
Découvrez toutes nos gammes de bouchons et nos accréditations sur : [www.millesimecork.fr](http://www.millesimecork.fr)

*Millesime*  
CORK  
PIECADE FRANCE  
contact @ millesimecork.fr  
Tél. 33 0(5) 56 16 11 11

# Réduire l'impact de fabrication

**Face au ralliement croissant des consommateurs à la lutte contre les changements climatiques, les entreprises viticoles ont tôt fait de comprendre que penser vert pouvait être un avantage marketing. Elles sont donc de plus en plus nombreuses à arborer à cet effet des étiquettes écologiques et autres cartons allégés.**

C'est une des grandes tendances du moment : réduire au maximum l'impact des emballages des produits alimentaires sur l'environnement. Sur ce créneau, le vin possède un avantage sur les autres denrées. Son emballage le plus courant, le carton, se recycle à grande échelle.

Principal segment du marché, le carton ondulé, « est de loin le matériau qui excelle dans le domaine du recyclage » assure Hubert Ferrari, directeur innovation chez Smurfit Kappa Distribution. Les qualités environnementales de l'emballage en carton ondulé sont en effet inscrites dans la nature même de sa matière première naturelle et renouvelable : la cellulose, issue majoritairement (91%) du recyclage des emballages papier carton. Réutilisable si nécessaire, biodégradable, compostable, recyclable et largement recyclé, incinérable avec récupération d'énergie ou de vapeur, le carton ondulé présente ainsi toutes les caractéristiques requises pour répondre aux exigences d'un emballage au regard de la fin de vie.

Le carton ondulé va même au-delà des recommandations environnementales et industrielles, avec un taux de valorisation supérieur à celui imposé par les décrets de la directive européenne 94-62/CE " Packaging and packaging waste " et aux décrets français qui en découlent. « Nous sommes à un taux de 90% de recyclage contre les 65% imposés par ces décrets » s'enchantent Hubert Ferrari. Spécialisée dans la production de caisses américaines

et plaques de carton ondulé en France, la société Smurfit Kappa Distribution a fait du respect de l'environnement sa priorité. « Nous privilégions le recyclage, d'une part en développant des partenariats spécifiques avec les papetiers et les récupérateurs pour les emballages industriels et commerciaux et d'autre part par notre implication dans Revipac et Ecoemballages organisme récupérateur de la filière emballages ménagers ».

## **Adelphé Un outil au service des viticulteurs**

La société Adelphé a été créée en 1993 par la filière Vins et Spiritueux. « À cette époque, la filière était préoccupée essentiellement par le verre, avec lequel elle conditionnait la majorité de ses produits. Aujourd'hui il y a une préoccupation sur d'autres emballages et notamment le carton » explique Noëlle Guillerault, directrice administrative. Devant ce constat, la mission d'Adelphé a donc évolué. « En 1993 Adelphé avait pour rôle de développer la mise en place de la collecte sélective en France. Depuis 2000, son action est davantage tournée vers la prévention » précise Noëlle Guillerault. La société propose également de nombreux services aux entreprises adhérentes. « Nous mettons à disposition des entreprises un diagnostic rapide. Ce dispositif consiste à faire auditer une entreprise par un expert afin qu'il détermine comment réduire les emballages. Il y a à peu près 115 diagnostics réalisés à ce jour, la plupart dans des entreprises agroalimentaires

mais également dans des entreprises viticoles ». Adelphé propose également une formation à l'éco-conception qui a généré un partenariat, le PPE (partenariat à l'éco-conception). « Celui-ci permet d'accompagner l'entreprise sur une démarche de l'éco-conception qui lui est propre. Ce dispositif intéresse de plus en plus la filière vitivinicole » assure Noëlle Guillerault. La société met également à disposition des entreprises un bilan environnemental des emballages qui propose une analyse des cycles de vie. « Il permet à une entreprise d'avoir des informations sur l'impact de tel ou tel emballage à tous les stades depuis la fabrication, jusqu'à la fin de vie. Ce bilan environnemental est basé sur trois indicateurs : la consommation d'eau, les rejets de CO<sub>2</sub> et les rejets ultimes. C'est un outil interne d'aide à la décision ».

## **L'emballage qui consomme le moins de CO<sub>2</sub>**

Parallèlement, le carton ondulé a su répondre aux exigences de fabrication et du conditionnement imposées par la filière vin. Le carton garantit des conditions de manutention plus faciles du fait de sa légèreté. Le carton ondulé n'est effectivement pas un matériau "plein", il contient une structure en arche qui lui confère légèreté et résistance. Cette particularité fait du carton ondulé l'emballage qui consomme le moins de CO<sub>2</sub> pendant son cycle de vie. Il présente également une forme compacte qui garantit sa rentabilité au niveau du transport et de la distribution et qui permet donc une réduction de la consommation d'énergie et des émissions polluantes engendrées par les trajets. Des transports que la société Smurfit Kappa Distribution optimise et diminue de par son choix de proximité avec les clients. « La maison est née en Champagne et s'est rapidement étendue. Aujourd'hui elle compte des annexes un peu partout en France. Plus qu'une politique environnementale, c'est aussi une

stratégie économique car au-delà de 200 kilomètres le carton commence à coûter très cher » explique Hubert Ferrari.

En outre, aujourd'hui, la tendance est de minimiser les charges de transport pour améliorer le bilan carbone. « Les conditionneurs de vins réfléchissent toujours plus à diminuer le poids des bouteilles ce qui nous contraint à élaborer des cartons plus résistants tout en essayant de les alléger au maximum » constate Hubert Ferrari. C'est le cas notamment du CIVC, qui a parallèlement ouvert en 2008 un dossier sur les emballages et commencé à faire un vaste inventaire des différentes techniques existantes. « Ceci nous a amenés à contacter tous les industriels qui mettent sur le marché des produits d'emballages dont Smurfit Kappa. L'idée était de dresser un état des lieux le plus complet possible des pratiques d'emballages de la profession, ce qui inclut évidemment les cartons » explique Arnaud Descottes responsable environnement au CIVC. Après avoir fait un certain nombre de constats, listé les points forts et les points faibles le CIVC a émis un certain nombre de propositions pour cette année. « Par exemple, nous nous sommes intéressés particulièrement à une unité fonctionnelle : le carton de six à l'expédition, qui est l'unité la plus courante. On s'est rendu compte que pour une même unité fonctionnelle et pour un même service rendu on avait des différences énormes en terme de poids. Nous allons donc essayer de concevoir un carton qui pourrait permettre à tous les professionnels intéressés de réduire ce poste » annonce Arnaud Descottes.

## **Utiliser le moins de matière possible**

Face à une demande croissante des faiseurs de vin, les bureaux d'études de Smurfit Kappa Distribution, à travers une méthode d'Eco-Conception maîtrisée, ont donc mis au point des solutions d'emballages utilisant le moins de matière





possible. « On continue à faire des diminutions au niveau des rabats, de la construction de la caisse. Par exemple on passe d'une caisse américaine à rabats recouvrants à une caisse américaine à rabats normaux, ce qui permet 6% d'économie de carton. Passer d'une caisse à croisillon à une autre sans croisillons, c'est 9% d'économie. Chaque fois il y a des gains importants sans perdre la fonctionnalité du carton ondulé ». Cette technique intéresse particulièrement Pascal Duconget, directeur des Vignerons de Caractère. « Nous avons mené une étude avec nos partenaires cartonniers pour optimiser la partie croisillons. Nous en sommes aujourd'hui aux tests, pour connaître les avantages et les problématiques d'utiliser des cartons sans croisillons. Mais il s'avère déjà que cela nous permettrait d'économiser quasiment 10% de notre bilan carbone. L'usage de carton sans croisillon reviendrait ainsi à économiser 10 grammes de CO<sub>2</sub> par bouteille » s'enchant Pascal Duconget.

Outre l'allègement du volume de carton, l'autre solution pour réduire les emballages est de diminuer le grammage des papiers utilisés. Cette solution est celle qu'a

privilegiée le Groupe Otor « Nous avons inventé un nouveau concept de caisse, la caisse Otor 8 avec des plans coupés, qui permet de réduire la surface du carton tout en ayant une meilleure résistance à la compression. Cette meilleure résistance nous permet du même coup d'alléger le poids des papiers. L'idée de la caisse Rotor 8 a fait son chemin puisqu'elle est aujourd'hui déclinée chez tous les grands faiseurs de vin, et sert à fabriquer des caisses outre ou Bag in Box ».

### L'Industrie papetière maîtrise ses émissions de CO<sub>2</sub>

L'Industrie papetière française a également mis en œuvre depuis plusieurs années une politique visant à limiter ses émissions de CO<sub>2</sub> par la mutation de ses sources d'approvisionnement énergétique, le recours à la biomasse et l'amélioration de ses procédés. C'est le cas notamment des papeteries Zuber-Rieder, spécialisées dans les étiquettes de vin haut de gamme, qui s'emploie à limiter sa consommation d'énergie. « Pour produire 1 tonne de papier, il faut 6 à 8 tonnes de fuel et 1 600 m<sup>3</sup> d'eau. En effet l'usine fonctionne avec des procédés anciens et n'a pas encore

mis en place les améliorations techniques qui permettront d'économiser une partie de ces ressources » déplore Alain Martz, directeur. Et s'il confirme que le process est énergivore pour lui, ce n'est toutefois pas une fatalité. L'entreprise a en effet signé avec EDF un contrat de progrès visant à réduire sa consommation. « Comme nous sommes soumis aux obligations liées au protocole de Kyoto dès que nous réduisons notre consommation énergétique, nous recevons des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) que nous remettons à EDF » explique Alain Martz.

L'Industrie papetière française est par ailleurs la première industrie du recyclage en France. La filière de recyclage du papier est très au point : 40 % des emballages sont fabriqués à partir de papier recyclé. Une tendance que l'on retrouve depuis quelques années dans la filière vitivinicole qui n'hésite plus à utiliser le papier recyclé pour l'élaboration de ses étiquettes. « En réponse à une demande croissante des professionnels du vin, nous proposons une gamme d'étiquettes qui s'appelle « Esprit de Nature » qui est une gamme de papier recyclé ». La pâte recyclée représente une moyenne de 10% du papier destiné à la production

des étiquettes de vins. « Une part qui va grandissante même si en France, la demande n'est pas encore très forte. Pourtant la France est quand même le premier pays producteur de vin avec l'Italie. Or l'Italie a une démarche beaucoup plus propre » constate Alain Martz.

### « Des étiquettes plus respectueuses de l'environnement »

Les bouteilles de vin présentent sans conteste les étiquettes les plus élaborées, les mieux finies et ayant le plus de valeur ajoutée. Dorure, gaufrage, découpe, aucune opération de finition n'est laissée de côté. L'étiquette se doit en effet d'être l'étendard du producteur. « La dorure à chaud est particulièrement utilisée en champagne » explique Arnaud Descottes responsable environnement au CIVC. « Or, nous savons qu'elle engendre beaucoup de pertes chez l'imprimeur et qu'elles ne sont pas très écologiques car elles ne peuvent pas être retraitées. Toutefois elle fait partie de l'image même du champagne. Les changements risquent forcément d'être lents » avertit Arnaud Descottes responsable environnement au

suite page 16



[www.barena.fr](http://www.barena.fr)

Régénération Naturelle de Barriques

**05 56 77 12 63**

Quand **ECOLOGIE** rime avec **ECONOMIE**



## Réduire l'impact de fabrication



suite de la page 15

CIVC. L'étiquette doit en effet être le reflet de l'exception et de la qualité. Pourtant, selon Eric Gervais, responsable de production pour A3 Adhésif, « nous sentons depuis quelques mois que les mentalités évoluent, les gens se renseignent sur des étiquettes plus respectueuses de l'environnement ». Certaines papeteries comme Zuber-Rieder réfléchissent ainsi à l'élaboration d'une nouvelle gamme d'étiquettes écologiques. « Nous allons sortir en mai/juin, une étiquette totalement élaborée « sans arbre ». Elle sera fabriquée avec des plantes annuelles comme le lin et le chanvre et de la bagasse, qui est un résidu de canne à sucre qui en règle générale est incinéré ou enfoui. Dans notre cas, il sera revalorisé en pâte à papier. Nous ne touchons là absolument plus aux forêts ni aux arbres » assure Alain Martz, directeur, précisant « nous sommes déjà certifiés FSC. Cela veut dire que chaque arbre coupé est replanté. Il n'y a pas

d'arbre qui vient de forêt à haut intérêt naturel : les forêts primaires qui sont les poumons de la planète. Il n'y a pas de bois OGM. Cela veut également dire qu'il n'y a pas de bois en provenance de pays sous embargo de l'ONU. C'est déjà un certain nombre de garanties offertes aux consommateurs » assure Alain Martz, directeur des papeteries Zuber-Rieder.

### Le sésame baptisé « Imprim' vert »

Dans les industries graphiques, comme ailleurs, l'écologie est donc partout. Pour preuve, la recrudescence des entreprises qui franchissent le pas pour obtenir le sésame baptisé « Imprim' vert ». Pas une semaine sans que de nouveaux ateliers annoncent avoir obtenu la marque verte. Cette marque, remise aux normes chaque année, porte sur la gestion des déchets d'imprimerie (tri sélectif, élimination des produits et emballages dangereux) et sur le stockage des

matières premières. La marque Imprim'vert amène également chaque imprimeur à préférer les composants les moins nocifs. Le groupe Autajon s'est engagé dans cette démarche début 2008. « Nous avons obtenu la marque Imprim'Vert en décembre 2008. Mais pour la mériter nous avons dû effectuer quelques investissements et changer notre façon de travailler » explique Nathalie Coullomb, responsable qualité chez Autajon.

Actuellement 1500 sites ont obtenu la marque, qui valide une démarche globale de développement durable. « D'autres sont intéressés, mais la marque Imprim'Vert nécessite effectivement de faire quelques investissements. Toutefois, elle peut permettre d'apporter de la valeur ajoutée aux produits. Cette marque commence en effet à être reconnue au-delà du secteur de l'imprimerie et il y a une bonne sensibilisation du grand public. Donc demain on trouvera peut-être le logo Imprim'Vert directement sur les étiquettes de vin » se réjouit Sybille Mejia, ingénieur Environnement-Sécurité à l'Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication.

Plus qu'une contrainte, ce nouveau dispositif Imprim'vert représente donc l'opportunité pour une entreprise de refléter ses engagements et valoriser ses choix d'étiquetage auprès de consommateurs soucieux de contribuer au quotidien, à travers des gestes simples, à la préservation de l'environnement. « Nous avons d'ailleurs beaucoup de vigneron qui demandent, voire exigent le référencement Imprim'Vert » ajoute Nathalie Coullomb, responsable qualité chez Autajon. C'est

notamment le cas des Vignerons de Caractère. « Nous travaillons uniquement avec des imprimeurs labellisés Imprim'Vert. D'ailleurs dans le domaine de l'imprimerie nos exigences sont nombreuses. Nous utilisons essentiellement du papier recyclé et des encres végétales » garantit Pascal Duconget, directeur.

### Une nouvelle génération d'encres

C'est effectivement du côté des encres que les recherches en terme d'écologie ont le plus largement abouti, avec une nouvelle génération d'encres sans solvants, produites à partir de ressources renouvelables : elles sont en effet fabriquées à partir de maïs et d'autres ingrédients de type alimentaire. Ces encres « vertes » présentent les mêmes caractéristiques sur machine que les encres utilisant les solvants traditionnels. Quels sont alors les réels changements ? Contrairement aux encres à solvants, utilisées dans l'impression numérique, ces encres végétales réduisent substantiellement les frais de traitement des déchets car elles n'intègrent aucun élément dangereux dans leur composition. « La tendance est aujourd'hui à une impression plus simple et plus propre. D'ailleurs Smurfit Kappa Distribution conseille de ne plus imprimer totalement la caisse, dans un souci d'écologie, car on consomme beaucoup trop d'encre. La société travaille par ailleurs exclusivement avec de l'encre totalement recyclable. Dans notre processus de fabrication, nous imprimons très peu donc nous n'avons pas le problème du désencrage et les encres que nous utilisons sont diluables » se félicite Hubert Ferrari, directeur innovation chez Smurfit Kappa Distribution.





# Le photovoltaïque : un investissement rentable, porteur d'avenir

**Pour atteindre les objectifs européens en matière d'énergies renouvelables, la France a mis en place un système particulièrement incitatif pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Outre les avantages écologiques liés à la production d'électricité propre, l'énergie solaire photovoltaïque présente des intérêts financiers très attractifs. Ainsi, les particuliers comme les professionnels s'y lancent. Parmi ces derniers, les agriculteurs ne sont pas en reste. Bien au contraire, ils sont nombreux aujourd'hui à s'orienter vers ce type d'installation.**

« Les agriculteurs représentent à l'heure actuelle le principal segment professionnel en forte croissance » confirme Stéphane Maureau, directeur de la société Evasol, qui fait partie des premiers installateurs solaires en France. Son avis est partagé par Daniel Bour, président de Sunnco GC, société entièrement dédiée à la création de centrales photovoltaïques : « il se manifeste actuellement un énorme intérêt pour ce type d'installation. Lors du SIMA Porte de Versailles, plus de 1 000 agriculteurs - extrêmement bien renseignés sur la technologie photovoltaïque et ce qu'elle peut apporter à leur exploitation - sont venus se renseigner auprès de notre entreprise ». Les explications à cet engouement sont multiples. Il faut dire qu'avec des bâtiments souvent de grande dimension, situés pour beaucoup d'entre eux dans des zones d'installation propices - c'est-à-dire à l'écart d'autres bâtiments qui pourraient provoquer de l'ombre - et dont les inclinaisons correspondent bien souvent à celles qui sont requises (30°), les agriculteurs



sont bien placés pour réaliser ce type de projet. Par ailleurs, avec une grande sensibilité à la nature et aux investissements de longue durée, ils intègrent parfaitement l'énergie photovoltaïque dans une démarche d'exploitation. « Il y a une vraie sensibilité au sujet, qui crée un terrain favorable. Puis, les agriculteurs y trouvent leur compte car il s'agit aussi d'un investissement particulièrement rentable, et qui a du sens pour l'avenir » corrobore Stéphane Maureau.

### Des banques plus frileuses qu'avant

Il existe deux possibilités pour les exploitants désireux d'investir dans

suite page 18






## Energie solaire

### Produire de l'énergie verte sur le toit de votre hangar, un revenu complémentaire sûr et durable

**L'offre EVASOL : spécial agriculteurs et industriels**

- Une installation clé en main
- Un interlocuteur unique
- Suivi du dossier administratif

Contactez nous et demandez une étude de faisabilité gratuite au

**N°Azur 0 810 03 30 30** PRIX APPEL LOCAL

ou 04 37 460 300

ou sur le site [www.evasol.fr](http://www.evasol.fr)

ou en nous retournant le coupon







**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

---

Nom .....
Prénom .....

Adresse .....

CP .....
Ville .....

Tél. ....
E-Mail .....

✂

Pour des renseignements et une étude de faisabilité, remplissez ce coupon et retournez-le à :

**EVASOL - 1111, chemin de la Bruyère - ZAC du sans Souci - 69578 Limonest Cedex**  
 Mail : [contact@evasol.fr](mailto:contact@evasol.fr)



# Le photovoltaïque : un investissement rentable, porteur d'avenir

suite de la page 17

le photovoltaïque : ils peuvent, soit louer leurs toitures, l'intérêt étant de toucher un revenu chaque année sans avoir à déboursier des fonds, soit faire installer des panneaux pour leur propre compte. Dans ce dernier cas, ils touchent alors intégralement les revenus versés par EDF, revenus qui peuvent permettre, pendant les premières années de l'investissement, de rembourser un crédit ; à ce moment-là, le projet s'autofinance. « *Même si un producteur dispose des fonds propres pour réaliser le projet, nous déconseillons de les utiliser car ce sont des projets qui sont facilement finançables par les banques* » affirme Daniel Bour. « *Bien évidemment, les possibilités de financement bancaire dépendront du taux d'endettement de chaque producteur* ». Seul bémol, la crise financière actuelle aurait rendu les banques plus frileuses qu'auparavant, à la fois pour cause de liquidités réduites et aussi, en raison de la multiplication des opérateurs photovoltaïques, qui aurait diminué quelque peu la visibilité des banques en termes de prix. « *Même les banques ne savent plus à quel saint se vouer. Il y a une telle bulle photovoltaïque actuellement que les banques ne savent plus quel est le vrai prix de l'offre. Lorsqu'il est plutôt élevé, elles craignent de desservir leurs clients, quand il est trop faible, elles doutent de la qualité proposée* » confirme Stéphane Maureau.

## Distinguer les opportunistes des entreprises durables

Malgré cela, la signature d'un contrat de vingt ans avec ERDF pour lui vendre de l'électricité photovoltaïque garantit des revenus réguliers, sans surprise. « *Dans la mesure où le matériel peut continuer à produire de l'électricité au-delà des vingt ans, il n'est pas exclu que le contrat se poursuive même après. Il serait alors sans doute renégocié à des tarifs moins avantageux mais le matériel serait largement amorti* » explique Daniel Bour. La durée du projet oblige d'ailleurs les exploitants à être vigilants

quant à la qualité du matériel installé et les garanties fournies par les installateurs. Sur ce point, Stéphane Maureau est formel : « *Lorsqu'on sait que les panneaux sont prévus pour fonctionner pendant vingt-cinq ans, il faut veiller à choisir un fournisseur qui sera encore en activité pour assumer la garantie en cas de problème technique. Il faut faire la distinction entre les entreprises qui sont là pour durer et les opportunistes qui disparaîtront. La technologie photovoltaïque a fait ses preuves, mais la probabilité qu'il se passe quelque chose durant les 25 ans garantis n'est pas nulle* ». Et le directeur d'Evasol d'insister sur la nécessité de vérifier que l'installateur dispose bien d'une garantie décennale photovoltaïque : « *Sur les milliers de sociétés présentes sur le marché, très peu d'entre elles ont une assurance décennale pour le photovoltaïque. Il s'agit là d'un très bon filtre de sélection pour les producteurs* ».

## D'autres avantages que la simple production d'électricité

La politique française en matière d'énergie photovoltaïque vise à assurer le meilleur respect environnemental possible au niveau des installations. C'est pour cette raison que le tarif le plus intéressant proposé par EDF s'applique à des panneaux installés en toiture. « *Je déconseillerais à un producteur d'investir dans des panneaux installés à même le sol. Les tarifs de rachat de l'électricité sont très inférieurs, la rentabilité le devient donc aussi* » prévient Daniel Bour. La filière choisie par la France – qui n'est pas nécessairement la même chez ses voisins européens – tient à un raisonnement écologique et économique. Il s'agit, en effet, de réserver les surfaces au sol pour les cultures et d'assurer une installation des panneaux la plus discrète et harmonieuse par rapport à l'environnement. « *Il existe tellement de toitures en France que l'on peut couvrir tous les besoins d'électricité sans avoir recours à d'autres surfaces* » ajoute le président de Sunnco GC.

« *Cela permet aussi d'être proche de la zone de consommation, donc de réduire le transport et diminuer les frais y afférent* ». Il y a un autre avantage, qui est très loin d'être négligeable pour les viticulteurs : toute pose en toiture nécessite la réfection de la toiture avec un effet de modernisation évident. Cela permet donc d'isoler la toiture et en même temps d'y installer la production d'électricité. « *On se rapproche ainsi des normes de bâtiment en matière d'énergie* » précise Daniel Bour.

## En dessous de 250m<sup>2</sup>, des procédures simplifiées

Les superficies pouvant être concernées par l'installation de panneaux photovoltaïques dans le domaine viticole sont potentiellement importantes (lire l'article ci-après), selon les ambitions et les capacités de chacun. Il n'empêche qu'il existe un seuil en dessous duquel les projets suivent des procédures administratives relativement souples vis-à-vis d'ERDF. Ce seuil correspond à 36 kVA crêtes, les kVA correspondant à la puissance de l'onduleur qui permet de transformer le courant continu fourni par les modules photovoltaïques en courant alternatif. Cette puissance, qui correspond à environ 40 kW, équivaut à une superficie en toiture de 270 mètres carrés. Ainsi, pour simplifier, en dessous de 250 m<sup>2</sup>, les procédures de raccordement au réseau ERDF sont moins complexes et les délais pour les autorisations préalables à la demande de raccordement sont moins longs. Globalement, les démarches administratives sont simplifiées et il vaut mieux confier l'ensemble de son dossier à un installateur. « *Même pour une société comme la nôtre, qui s'en occupe de manière quasiment industrialisée avec*

*quelque 500 dossiers par mois tous secteurs compris, les procédures restent pénibles. Cela tient du fait que toute personne qui fait installer des panneaux photovoltaïques – que ce soit des agriculteurs ou des particuliers – est considérée comme un producteur d'électricité. Ainsi, les procédures sont celles des raccordements classiques d'installations beaucoup plus puissantes, comme les barrages* » précise Stéphane Maureau.

## Un complément de revenus, non pas une rente

En termes de coûts, une installation clé en main à l'heure actuelle, hors taxes, revient entre 5,80 et 6,20 euros le watt crête. Ce prix s'applique à du matériel acheté auprès de fournisseurs français ayant fait leurs preuves. Et le directeur d'Evasol de mettre en garde les professionnels contre les prix trop bas : « *lorsqu'on se lance dans des investissements à retour long, sur des placements dont la rentabilité peut être qualifiée « d'honorable », la course au low cost ne nous paraît pas appropriée. Certains voudraient faire croire que le photovoltaïque est la poule aux œufs d'or. C'est un placement sûr et rentable mais l'Etat, en mettant en place son système de rachat d'électricité, n'a pas souhaité offrir un système de rente* ». Il faut donc envisager le photovoltaïque comme un complément de revenus ou de retraite pour des professionnels, qu'ils soient dans le Sud ou d'autres régions de France. Mais au-delà des seuls arguments financiers – qui peuvent certes faire pencher la balance – l'énergie photovoltaïque constitue une démarche volontariste vers le développement durable du secteur vitivinicole français.

Sharon Nagel



# Les Coteaux du Pic

## « Nous travaillons pour la génération suivante »



**Si l'ensemble du territoire français est apte à produire de l'énergie solaire photovoltaïque, il est évident que les régions du Sud sont favorisées grâce à leur taux important d'ensoleillement annuel. Dans le cadre d'une stratégie globale de développement durable, il était donc tout naturel que la Cave coopérative des Coteaux du Pic, à Saint-Mathieu-de-Trévières dans l'Hérault, décide d'investir dans le photovoltaïque.**

Premier producteur en Pic St Loup, les Coteaux du Pic regroupent trois sites d'élaboration, et c'est sur deux d'entre eux que des centrales photovoltaïques ont été installées. A Saint-Mathieu-de-Trévières, une production équivalente à 36 600 kWh/an est générée par des panneaux d'une superficie de 188 m<sup>2</sup>. Mais c'est sur le site de Valflaunès que l'installation est la plus impressionnante : plus de 1 000 m<sup>2</sup> de panneaux pour une production annuelle de 175 200 kWh. La réalisation de ce projet répond en réalité à différents objectifs de la Cave. Tout d'abord, il s'inscrit dans le cadre d'une démarche environnementale visant à élaborer des vins de qualité dans le respect de l'environnement. « *Le photovoltaïque représente l'une des solutions majeures dans ce contexte* » explique le directeur Pierre Scohy, qui évoque également d'autres démarches comme le traitement des effluents ou encore la maîtrise de la consommation d'eau. Autre motivation dans le domaine du photovoltaïque : la

rentabilité financière du projet. C'est d'ailleurs grâce à l'intérêt financier du projet que celui-ci a été accepté facilement par les vignerons coopérateurs. Au bout de dix ans, une fois l'équipement payé, la Cave touchera des bénéfices pendant les dix années suivantes, peut-être au-delà. « *Nous ne travaillons pas pour nous, mais pour la génération qui suit* » affirme Thierry Vacher, président du directoire.

### Le projet photovoltaïque ne devait pas être substitutif

Toujours est-il que la volonté de préserver le revenu des coopérateurs actuels a orienté le choix de montage financier. En effet, l'ensemble de la réalisation a été financé par la banque, en l'occurrence le Crédit Agricole, car les revenus provenant de la vente d'électricité ne pouvaient pas être reversés aux vignerons coopérateurs. « *Nous ne voulions pas que les revenus des coopérateurs soient amputés. Dès le départ, nous avons aussi posé comme principe la nécessité de préserver nos capacités à investir* » explique Thierry Vacher.

« *Nous avons été très clairs avec notre financeur qu'il ne fallait pas que le projet photovoltaïque soit substitutif, qu'il remette en cause d'autres projets d'investissements pour les caves. Notre métier, c'est de produire du vin, non pas de l'électricité. Nous produisons de l'électricité en parallèle de nos activités viticoles* ». Et Pierre Scohy de confirmer que d'autres projets, cette fois dans le domaine viticole, vont naître d'ici à quelques mois.

### Revoir la structure des bâtiments

Pour Ronan Guivarc'h, responsable développement auprès de la société Sunnco GC, installatrice des équipements des Coteaux du Pic, si l'on peut tout à fait faire financer le projet à 100%, il faut toutefois être capable d'apporter entre 10 et 20% des fonds. Ce montant peut atteindre des sommes relativement importantes : l'installation aux Coteaux du Pic a nécessité un financement de 830 000 euros par exemple. Néanmoins, d'autres aspects du projet viennent justifier de tels investissements. En effet, outre la démarche environnementale en cours et les avantages financiers de l'installation, une troisième motivation – et non des moindres – est venue justifier l'intérêt du projet. Il s'agissait de la nécessité de revoir certaines structures des bâtiments, notamment le toit. « *La toiture de la cave de Valflaunès présentait des problèmes techniques. Elle était à refaire et ce projet a permis de résoudre une partie de ces problèmes* » explique Thierry Vacher. Les panneaux photovoltaïques recouvrent désormais près de la moitié de la toiture. Sunnco a réalisé une étude en profondeur,

tenant compte de la réfection de cette toiture en mauvais état, pour éviter des surprises en cours de réalisation. « *Avant de se lancer dans l'installation d'une centrale photovoltaïque, il est important de connaître la résistance de la charpente tout comme la capacité du réseau électrique, sinon cela peut entraîner des surcoûts importants* » met en garde Ronan Guivarc'h. Pour ce qui est des réseaux, les besoins ponctuels en électricité des caves coopératives étant très importants, ils sont en général surdimensionnés. « *Cela permet de produire des quantités importantes d'électricité sans avoir à refaire les réseaux existants, et d'éviter ainsi des surcoûts considérables* ».

### La Cave utilise son énergie verte

En période d'utilisation intensive d'énergie – notamment au moment des vendanges – l'électricité produite par la Cave est utilisée prioritairement par celle-ci. Même si la revente de l'électricité photovoltaïque à ERDF est totale, le premier utilisateur en est le plus proche. Cela représente un avantage non négligeable en termes d'impact environnemental, car en comparant les sorties et entrées d'électricité, la Cave peut réaliser son propre bilan des utilisations : « *nous produisons plus d'électricité que nous en consommons* » confirme Pierre Scohy, pour qui il sera important de communiquer sur l'ensemble de ces évolutions aux Coteaux du Pic auprès de ses clients et consommateurs. Des évolutions dont la Cave n'est pas peu fière...

Sharon NAGEL





# L'UDM mise sur de nouvelles sources d'énergie



**Le monde est confronté en ce début de siècle au défi du changement climatique et de raréfaction des ressources énergétiques fossiles. Face à cette problématique, les distilleries viticoles, telles que l'Union des Distilleries de la Méditerranée, développent et proposent des ressources renouvelables.**

**S**tabiliser les émissions de gaz à effets de serre dans un premier temps et les réduire par la suite (protocole de Kyoto) est un des objectifs que se sont fixés les principaux pays industrialisés en vue de limiter le changement climatique et prolonger la disponibilité des ressources énergétiques (pétrole, charbon, gaz). L'efficacité énergétique grâce aux nouvelles technologies et le développement des énergies renouvelables sont les principales réponses à ce défi. L'ensemble des ressources pétrolières encore disponibles ne représente que quelques décennies de consommation à l'échelle mondiale et ne suffira pas à accompagner la croissance économique.

## **D'une dépendance aux ressources fossiles vers un développement des ressources renouvelables**

Ce contexte offre donc une opportunité pour le développement d'une société durable qui résiderait dans le basculement d'une dépendance essentielle aux ressources fossiles vers un développement fondé sur des ressources renouvelables. Les valorisations de la biomasse non alimentaire constituent également une opportunité économique pour le monde agricole et une source

de d'approvisionnement pour l'industrie. « *La biomasse représente un atout pour de nouvelles politiques industrielles. L'agriculture et les industries agroalimentaires sont d'autant plus concernées par ces développements que leurs coûts sont très sensibles au prix de l'énergie et qu'elles disposent avec la biomasse d'une ressource de proximité abondante et bien souvent bon marché dans la mesure où elle est un sous-produit de leur activité. C'est le cas des distilleries viticoles qui possèdent avec les marcs de raisins, les sous-produits et leurs effluents liquides, une biomasse potentielle importante qui peut s'intégrer dans les trois filières principales : biocarburants, électricité et chaleur* » analyse Daniel Guigon, directeur de l'UDM.

## **L'UDM, un acteur majeur du développement durable**

L'Union des Distilleries de la Méditerranée, union de distilleries coopératives qui vient de voir le jour dans le midi de la France, en regroupant quatre distilleries importantes - Azur Distillation, Finedoc, Société Française de Distilleries et Val d'Hérault - a un vaste projet de restructuration industrielle qui se place dans le cadre du développement durable. Celui-ci concerne notamment l'optimisation

de l'outil industriel et l'amélioration de la performance industrielle afin de réduire les coûts de production grâce notamment aux économies d'énergie réalisées à partir de la biomasse marcs de raisin, lies de vin, effluents liquides, mais aussi en limitant l'impact de ses activités sur l'environnement.

« *Avec la réforme de l'OCM, nous pensons que les aides aux distilleries seront complètement supprimées dès 2013, d'où l'idée de la création de l'UDM. Il fallait en effet trouver un outil nous permettant d'affronter ces nouvelles mesures* » explique Daniel Guigon.

## **Des projets au service de l'environnement**

L'UDM mise particulièrement sur les chaufferies industrielles de 10 MW pour produire de la vapeur d'eau permettant la distillation, l'évapoconcentration et la déshydratation sur 3 sites principaux répartis en Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Par ailleurs, les foyers biomasse de ces distilleries seront équipés de grille inclinée à décendrage automatique permettant la polyvalence des combustibles au niveau des granulométries et de l'humidité.

Avec la chaudière, l'UDM prévoit de mettre en place un système de couplage des fumées de la chaudière

avec l'installation de déshydratation. Celui-ci devrait permettre une économie d'énergie en utilisant une partie de la chaleur des fumées de la chaudière pour le séchage des marcs mais aussi le traitement des fumées rejetées dans l'atmosphère sur une seule installation en sortie du séchoir à marcs.

L'UDM travaille également sur le traitement des fumées par filtre électrostatique voie humide afin d'épurer les rejets de gaz dans l'atmosphère bien en deçà des normes exigées. Ce traitement est réalisé en deux temps avec un premier étage de lavage des gazs permettant d'éliminer toutes particules supérieures à 20 microns ainsi que certaines substances solubles dans l'eau - aldéhydes, ammoniacque, composés organiques polaires - et un second étage de précipitation électrostatique grâce à un champ électrique assez fort produit par des tubes électrodes qui permet d'éliminer les particules plus fines.

Enfin, l'UDM mise particulièrement sur la méthanisation des effluents liqui-





des encore appelée digestion anaérobie qui est la transformation de la matière organique en un biogaz composé principalement de méthane et gaz carbonique par un consortium microbien fonctionnant en anaérobie. « Cette technique de dépollution est très adaptée aux effluents de distilleries viticoles qui ont des rejets liquides chauds, chargés en matière organique et à pH compatible avec la digestion anaérobie, et répond parfaitement à la problématique des distilleries viticoles sur le plan énergétique et environnemental. Pour l'UDM, le projet consiste à implanter ce traitement des effluents liquides dans nos trois sites principaux ce qui permettra, en complément des installations existantes d'évapoconcentration, de centrifugation et de traitement biologique aérobie d'épurer parfaitement l'ensemble des effluents, afin de les recycler pour les besoins de l'usine et limiter ainsi les prélèvements d'eau (forage, puits...) » explique Daniel Guigon, directeur de l'UDM.

### D'autres pistes d'actions de recherche et développement

L'UDM travaille par ailleurs sur des projets concernant l'électricité et la cogénération. « Dans l'état actuel des technologies, la production d'électricité seule apparaît réellement comme un gaspillage de ressources, les rendements de conversion de la combustion en chaudière suivie de production de vapeur alimentant une turbine sont de l'ordre de 20 %. Même en supposant que les technologies de gazéification permettent dans les prochaines années d'atteindre 40 % de conversion électrique, ce qui paraît être optimiste, la cogénération semble une meilleure voie pour valoriser au mieux une ressource limitée » constate-t-il.

La cogénération consiste à produire en même temps et dans la même installation de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. L'énergie thermique est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude à l'aide d'un échangeur.



L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique grâce à un alternateur. Elle est ensuite revendue à EDF ou consommée par l'installation.

### La production de biocarburants, un débouché intéressant

La réforme de l'OCM, en réduisant de façon importante les aides sur les alcools, a permis aux distilleries d'aborder ce marché des biocarburants aujourd'hui en plein essor : la production de biocarburants augmente en effet de 15 % par an.

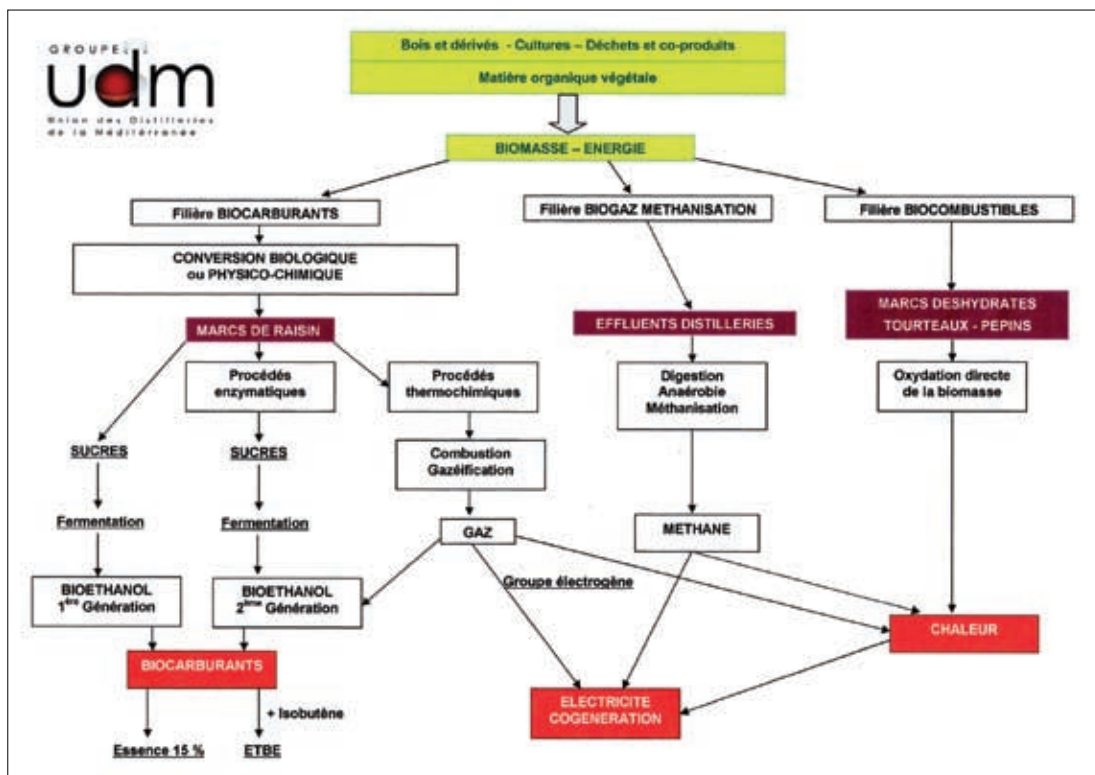
« Les distilleries viticoles produisent chaque année environ 500 000 à

600 000 hectolitres d'alcool pur à partir des sous-produits de la vinification (marcs de raisin et lies de vins). On peut penser qu'environ 20 à 30 % de ces alcools pourront aller sur le marché des alcools de bouche et des brandies, plus de 400 000 hectolitres d'alcool pur trouveront un débouché intéressant dans les biocarburants » assure Daniel Guigon.

L'UDM représente quant à elle environ 25 % de ces productions, et commercialise dès cette année des volumes d'alcool importants à la carburant. « Jusqu'à présent Viniflor prenait en charge les alcools produits par les distilleries et les payait. Maintenant ce sont les distilleries qui ont à charge ces alcools et doivent les commercialiser. Avec la réforme de l'OCM, les seuls débouchés que nous avons sont les carburants et les alcools de bouche. Evidemment les carburants sont moins intéressants du point de vue économique que lorsque nous avions des aides pour les alcools. Nous sommes en effet confrontés aux marchés, mais ce sont des revenus qu'on ne peut pas négliger » affirme Daniel Guigon, pour qui « les filières de production d'éthanol à partir de lignocellulose, de carburants à partir de gaz de



synthèse obtenue par gazéification de la matière sèche lignocellulosique et d'hydrogène à partir d'éthanol sont les voies du futur. L'hydrolyse enzymatique de la cellulose paraît également une voie intéressante pour aller vers des sucres C5 et C6 et donner de l'éthanol après fermentation » conclut-il.



UDM

54, Avenue de Montpellier  
34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS  
Tél. 04 67 57 80 38  
Fax 04 67 57 68 81





# Les adhérents de l'Union Nationale des Distilleries Vinicoles et le développement durable

***Bien que malmenés par la crise économique actuelle, les adhérents de l'UNDV relèvent le défi éthique posé par le changement climatique, qui pour tout citoyen responsable est l'enjeu majeur de la société d'aujourd'hui.***

Viticulture raisonnée, viticulture bio, développement durable, politiques environnementales conformes, empreinte carbone... sont devenus le discours commun. Un discours auquel adhèrent les distillateurs regroupés en syndicat professionnel sous le sigle Union Nationale des Distilleries Vinicoles (UNDV), pour qui « *il n'y a pas de viticulture durable sans prise en compte du travail des distilleries vinicoles* ». En effet, le rôle de ces dernières ne se limite pas à distiller du vin pour obtenir des eaux de vie et distillats de vin mais consiste également à assurer le traitement écologique des vinasses de vin distillées et enfin à collecter, transformer et valoriser les co-produits issus de la vinification (marcs et lies de vin) de manière optimale avec une traçabilité totale et dans le respect des règlements environnementaux actuels.

## **Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes :**

*Pour la France (uniquement)*

- Marc : 0,8 à 1 million de tonnes par an collectées et stockées pendant la courte période des vendanges
- Lies : 1,5 à 2 millions d'hectolitres par an
- Vins : 1 à 3 millions d'hectolitres par an
- Vinasses de vin : 4 à 6 millions d'hectolitres par an

*Pour la France, Italie, Espagne, Grèce, Portugal :*

- Marc : 3,4 millions de tonnes
- Lies : 3 à 4 millions d'hectolitres
- Vins : 8 à 15 millions d'hectolitres par an

## **Les contributions environnementales des distilleries vinicoles**

À travers la collaboration ancestrale des distilleries et des caves, la viticulture des pays mentionnés ci-dessus dispose d'outils de transformation et de valorisation indispensables et d'une véritable modernité qui valorisent entre autres 500 000 hectolitres d'alcool pur par an en France.

Et si les distilleries « *sont de plus en plus perçues comme un outil environnemental au service de la viticulture* », insiste Grégory Crouvazier, directeur général des distilleries vinicoles du Blayais (DVB) « *elles seront plus que cela pour la filière viticole de demain. Elles seront les outils de traitement et de valorisation du vignoble, elles l'aideront à améliorer son bilan carbone, elles lui fourniront son énergie électrique, ses engrais et son carburant* ». En effet, ajoute Jean Mottet, Vice-Président de l'UNDV, « *peu de gens savent et peu de médias relayent que ces alcools servent à fabriquer du bio éthanol (agro combustible) et ce*

*depuis au moins quinze ans* ». Et de rajouter « *cela signifie que la viticulture à travers les distilleries lutte contre l'effet de serre au même titre que les betteraviers ou les céréaliers et ce dès les premiers hectolitres de vin produits. De plus les alcools sont des précurseurs car ils n'hypothèquent pas des surfaces spécifiques mais sont issus de sous produits. Enfin, il faut savoir que dans le monde entier des laboratoires travaillent au niveau recherche et développement afin de produire des agro combustibles avec les déchets des activités forestières, agro alimentaires ou autres* ».

## **Les distilleries vinicoles : des outils de transformation et de valorisation indispensables**

### **Eaux de vie, distillat de vin et de marc**

Eaux de vie, distillat de vin et de marc rentrent quant à eux dans la fabrication des brandies et sont également utilisés pour muter les vins doux naturels et le porto. Ces produits sont pour la plupart exportés. L'UNDV regroupe d'ailleurs plusieurs sociétés spécialisées sur ce



marché des eaux de vie de vin et en particulier les Etablissements Lucien BERNARD et Cie est l'acteur majeur de ce marché depuis des décennies.

### **Tartrate de chaux**

Les distilleries permettent par ailleurs de valoriser 15 à 20 000 tonnes par an de tartrate de chaux. Ce produit sert à la fabrication d'acide tartrique naturel utilisé en vinification mais aussi pour la panification, la pharmacie, la galvanisation et le plâtre. Il est aujourd'hui fortement concurrencé par son équivalent synthétique.

### **Pépins de raisin déshydratés**

La grande majorité des pépins de raisin déshydratés (45 à 55 000 tonnes par an) sert à la fabrication de l'huile de pépins de raisin. Et les 5 à 10 000 tonnes restantes sont brûlées en interne pour les besoins des distilleries. Après extraction de l'huile, le tourteau de raisin sert à des fins énergétiques en distilleries et chez les fabricants de chaux.

### **Pulpes de raisin déshydratées**

Les pulpes de raisin déshydratées (100 000 tonnes par an) sont quant à elles utilisées en alimentation animale, usages énergétiques ou fabrication d'engrais organiques principalement pour la viticulture. Le compost de marc de raisin additionné ou pas, de concentré de vinasse de distillation constitue également un excellent amendement organique.

### **Production d'électricité et de vapeur**

Qui plus est, les vinasses peuvent être aussi méthanisées pour produire la vapeur nécessaire aux distilleries ou de l'électricité. Quant aux marcs épuisés, ils peuvent être brûlés ou gazé-

fiés pour produire de l'électricité verte tout en fournissant la vapeur nécessaire aux distilleries.

#### **Polyphénols, tannins et colorants**

Ces produits sont extraits sur la cuticule des pépins et sur les peaux des raisins blancs et pour les colorants sur les marcs de certains cépages rouges.

#### **Des énergies renouvelables à partir de biomasse**

Le rôle environnemental d'une distillerie vinicole est donc très important. Privilégier des solutions comme le remplacement du fuel lourd ou du gaz (énergie fossile) par la production d'électricité à partir de la biomasse (énergie renouvelable) améliore encore cette situation. Sur un plan global, cela permet de protéger le patrimoine énergétique en limitant les consommations d'énergie fossile. Brûler de la biomasse, c'est aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'énergie issue de la biomasse est définie comme étant celle dégagée par la combustion de matières non fossiles d'origine végétale. Les marcs de raisins sont considérés comme de la biomasse. Lorsque la biomasse, matière organique, est dégradée par certaines bactéries, elle produit du biogaz (essentiellement composé de CH<sub>4</sub> et de CO<sub>2</sub>). Ce procédé appelé méthanisation se déroule entre 35 °C et 55 °C. Les modes de valorisation du biogaz sont la production de chaleur, la cogénération et les carburants gazeux.

Lorsque la biomasse est transformée par un procédé thermochimique mettant en jeu de nombreuses réactions chimiques et se déroulant à plus de 700 °C, on parle de gazéification. Ce procédé permet de fabriquer du gaz qui envoyé dans un brûleur permet la production de vapeur d'eau dans une chaudière vapeur, et entraîne une turbine produisant de l'électricité.

#### **L'intérêt de la méthanisation**

Le choix de la méthanisation s'est imposé pour la société Revico. « Nous avons une activité un peu en dehors de la formule traditionnelle d'une distillerie vinicole puisque nous traitons uniquement les lies. En plus d'être distillateur communautaire pour les lies de la région Cognac, nous traitons les

*résidus liquides des distilleries charnaises. Nous avons donc un volume considérable de vinasses à traiter et la technologie qui s'adapte le mieux à nos besoins c'est la méthanisation. Il n'y a pas aujourd'hui d'autres techniques aussi compétitives sur le traitement des lies »* explique Nicolas Pouillaude, directeur de Revico.

La méthanisation comporte par ailleurs plusieurs avantages. Une plus faible production de boues qui sont bien dégradées, et peuvent être facilement labellisées en compost constituant un excellent amendement organique sans odeur. Ce compost peut être utilisé comme fumure dans la vigne, en entretien ou en plantation. Une consommation électrique faible du process: en moyenne 5 fois plus faible que pour un procédé aérobique classique (au contact de l'air). Une emprise foncière limitée: la méthanisation traite généralement des charges volumiques assez élevées par rapport au process aérobique, d'où un encombrement réduit en proportion. Une réponse aux variations de charges saisonnières : il est possible d'arrêter et de redémarrer un digesteur sans difficulté majeure (3 à 4 semaines), ce qui est très adapté à l'activité saisonnière des distilleries.

Le traitement par méthanisation génère une production de biogaz qui est utilisé comme combustible en chaufferie pour produire la vapeur nécessaire à la distillation. Il peut représenter jusqu'à 45 % des besoins en énergie pour la distillation. Cette technique de valorisation est un outil parfaitement adapté aux effluents des distilleries vinicoles qui sont des rejets chauds chargés en matières organiques et un pH après détartrage compatible avec la méthanisation.

De plus, Nicolas Pouillaude, directeur de Revico assure que « l'outil remplit parfaitement son rôle environnemental puisque l'étage de méthanisation permet un abattement moyen de la DCO soluble compris entre 95 et 98%. Parallèlement, les relevés effectués au cours des dernières années permettent d'estimer la production annuelle de biogaz à environ 20 GW.h PCS (équivalent gaz naturel) soit 1750 à 1800 tonnes équivalent pétrole, pour environ 7 200 tonnes de DCO (Demande Chimique en Oxygène) soluble dégradé. Ce qui approximativement correspond à 285 litres de méthane produits par kg de DCO éliminé ».

« Dans un avenir très proche, puisque là nous sommes en cours de construction, nous allons orienter une partie de notre biogaz vers une plateforme de cogénération au niveau de laquelle nous produisons de l'électricité rachetée par EDF et de l'eau chaude qui se substituera partiellement à la vapeur

utilisée sur le site » explique Nicolas Pouillaude, directeur de Revico

#### **La production d'électricité à partir des marcs de raisins**

La production d'électricité à partir des marcs de raisins séchés s'appuie sur la gazéification. Ce procédé consiste à fabriquer du gaz grâce à la pyrolyse des marcs de raisins. Ce gaz est ensuite brûlé afin de produire de la vapeur qui entraîne une turbine électrique. Par ailleurs, le séchage progressif des marcs de raisin sans choc thermique

re le service et les productions des distilleries. « Nous avons recueilli l'avis de l'Union Nationale des Groupements de Distillateurs d'Alcool à ce sujet » explique l'union. Cet organisme, reconnu pour son sérieux, a calculé que la filière génère un gain de :

- 58000 te CO<sub>2</sub> par la production de 400 000 hls d'alcool pur par an
- 348 200 te CO<sub>2</sub> par la combustion théorique de 100 % des marcs épuisés
- 96 540 te CO<sub>2</sub> par la méthanisation de 7 millions d'hectolitres de vinasses.



permet d'une part, de ne pas créer de nuisances olfactives et d'autre part, de ne pas générer de pertes au feu.

Quant aux kilowattheures produits, EDF s'engage à les racheter, jusqu'en 2022.

Par ailleurs, le rendement global de l'installation (85%) est meilleur que celui d'une installation classique. Le bilan CO<sub>2</sub> est considéré comme nul puisque le CO<sub>2</sub> rejeté est uniquement celui que la vigne a fixé pour sa croissance.

Enfin, selon Grégory Crouvazier « un tel procédé amène des gains importants en terme environnemental. Par exemple, une centrale traitant 100 000 tonnes de marcs et 40 000 tonnes de bois, fournira de l'électricité à 13 500 personnes. Cette production d'électricité permettra un gain de 97 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, 340kg de SO<sub>2</sub> par an et une économie en pétrole de 35 000 tonnes par an. Avec une collecte annuelle de 800 000 tonnes par an en moyenne sur la France, on imagine le potentiel ! »

#### **Le rôle majeur des distilleries dans le bilan carbone**

« Aujourd'hui les caves qui calculent leur bilan carbone basent leurs travaux sur leurs intrants en caves ou dans les vignes, incluant en amont les biens et services de leurs fournisseurs et en aval les expéditions de vins » constate l'UNDV, pour qui il faudrait y inclu-

Au total l'activité des distilleries permet de réduire l'émission de 500 000 te de CO<sub>2</sub> annuellement soit les émissions émises par 60 000 français ou environ 1 tonne de CO<sub>2</sub> pour 90 hls de vin.

Évidemment les pulpes de marc et les déshuilés de pépins ne sont pas tous brûlés pour utilisation énergétique en interne dans les distilleries ou en externe chez les fabricants de chaux et demain pour produire de l'électricité. Une grande partie des marcs est en effet transformée en compost ou engrais organique. Toutefois dans ce cas là, ils évitent également le recours à d'autres produits notamment d'origine fossile et réduisent ainsi des émissions de CO<sub>2</sub>.

« La transformation des marcs et lies existe en France depuis des décennies. Aujourd'hui le meilleur service que nous puissions rendre à nos partenaires viticulteurs serait que notre travail leur soit demain utile quand il s'agira de prouver aux acheteurs de vin qu'ils ont mis en place une démarche respectueuse de l'environnement et que cela leur permettra de gagner des clients » conclut l'UNDV.

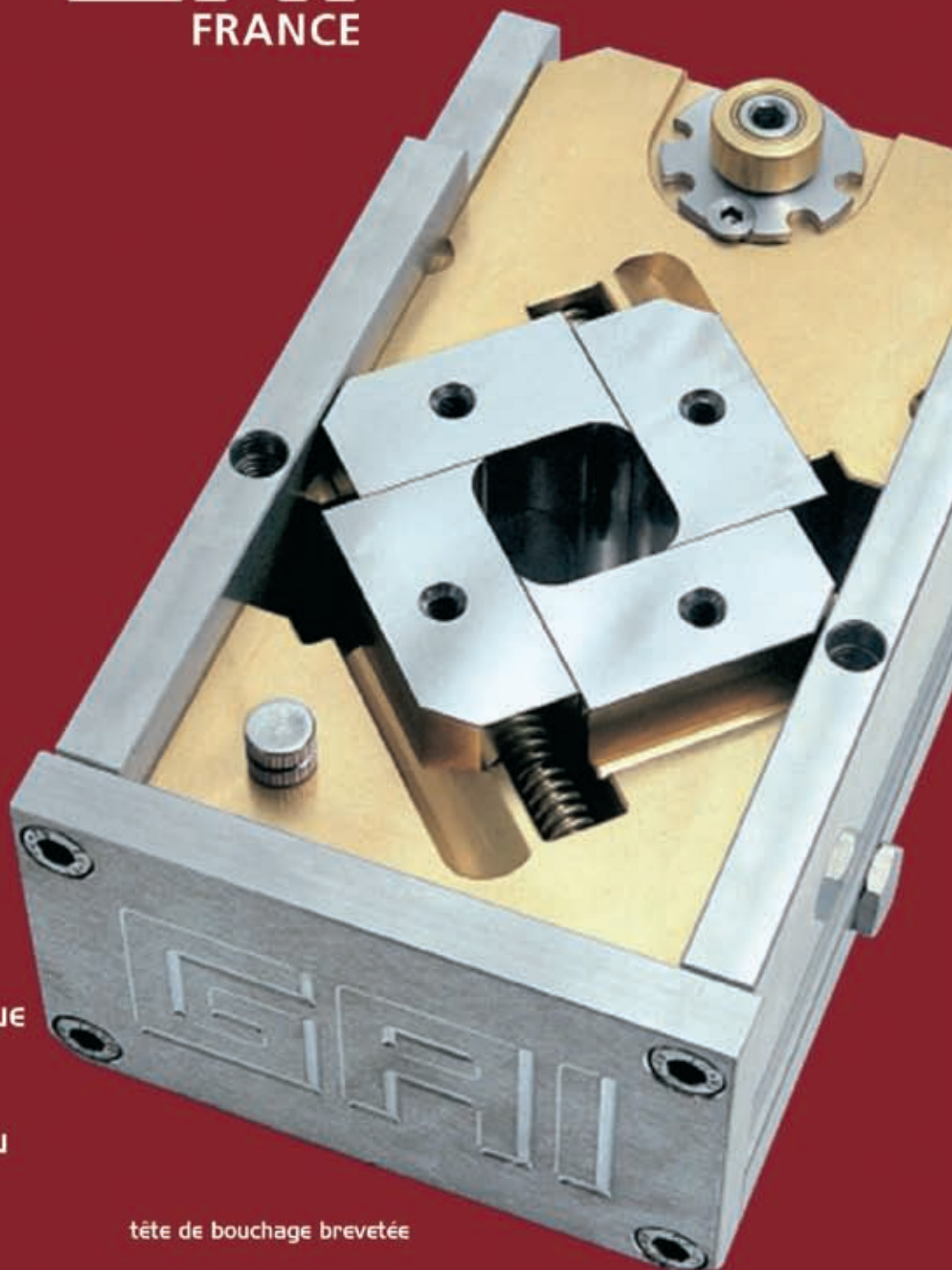
Union Nationale des Distilleries Vinicoles  
2, route de la Distillerie  
33670 St Genès de Lombaud  
Tél. : +33 (0)6 68 60 30 20  
Fax : +33 (0)5 56 23 01 12





# Au service de votre précieux liquide... il faut du solide sérieux !

**GAI**  
FRANCE



- sur 26000 m2 couverts
- 20 tours à contrôle numérique
- 24 fraiseuses/rectifieuses à commande numérique
- 4 découpeuses laser et à eau
- DAO en 2D ou 3D
- contrôle qualité en continu

tête de bouchage brevetée

Du rinçage à l'étiquetage de 1000 à 10000 bouteilles/heure : votre partenaire oenologique GAI

